

MÉDIOCRISME ET BAISSSE DES STANDARDS !

Par Jean Hénoc Faroul



La sélection nationale masculine de football va participer à la prochaine phase finale de la Coupe du Monde de la *Fédération Internationale de Football Amateur* (FIFA), qui sera organisée conjointement par les États-Unis d'Amérique, le Canada et le Mexique, du 11 Juin 2026 au 19 Juillet 2026. Ce sera la 23ème édition du tournoi, laquelle mettra aux prises 48 équipes nationales. Le nombre de participants à la plus grande célébration sportive mondiale, a varié au fil des années. Ou mieux, au fil de la mondialisation de ce sport où l'Europe dominait et domine encore. Sa phase finale réunissait 16 équipes de 1934 à 1978 ; 24 équipes de 1982 à 1994 ; 32 équipes de 1998 à 2022, et va mettre en compétition 48 équipes, à partir de l'édition 2026.

Après toute une série de péripéties, la sélection nationale d'Haïti a pu, de justesse, obtenir sa qualification. Elle signe donc son retour à la cour des grands, après 52 ans d'absence. Un fait majeur lui a facilité les choses : l'absence en phase de qualification des poids lourds de sa confédération (CONCACAF), que sont les USA, le Mexique et le Canada. Pour être les pays organisateurs de

cette édition, les 3 compères d'Amérique du Nord ont bénéficié de la qualification d'office ! Pourtant, une vive célébration de cette qualification s'est emparée des Haïtiens de l'Intérieur et de la Diaspora. Une célébration d'autant plus folle que la qualification était quasi-inespérée.

Pour des gens de ma génération, qui avons suivi la *Coupe du Monde de 1974*, cette liesse inopportune ne devrait pas nous entrainer. Non pas que cette qualification ne devrait pas nous réjouir, mais elle ne saurait nous faire oublier trois choses :

- 1.- *Haïti avait participé à la phase finale de la Coupe du Monde de football en 1974, quand elle ne réunissait que 16 pays des 5 continents !*
- 2.- *A l'époque, tous les joueurs de cette sélection évoluaient en Haïti, sous la direction d'entraîneurs et de préparateurs physiques, tous Haïtiens de l'intérieur.*
- 3.- *En 1970 et 1978, Haïti avait raté d'un cheveu sa qualification. Comme pour dire que le niveau de notre foot faisait du pays l'une des 16 premières puissances footballistiques de la planète.*

Aujourd'hui, c'est exactement le contraire. Il faut chercher avec une lampe, comme Diogène en plein midi, au sein de la sélection nationale masculine de football, des joueurs juridiquement Haïtiens ou évoluant en Haïti. Ce sont pour la plupart des sportifs étrangers d'origine haïtienne qui évoluent aux quatre coins du Monde. On dirait presque une armée de "mercenaires". Cette situation existait bien avant que la société haïtienne ne se soit criminalisée, au point où l'insécurité tient même le sport en otage.

L'exaltation haïtienne face à cette qualification, somme toute appréciable, est révélatrice de beaucoup de choses négatives, dont :

- la *médiocrité ambiante* en Haïti depuis une quarantaine d'années, ou même bien avant ;
- le "*médiocrisme*" (la préférence du médiocre ou du nul) que la permanence de la médiocrité sonore a fini par créer ;
- *l'inversion des valeurs ou l'antivaleur* ; et
- *la baisse des standards*.

Dans le sport, comme dans tous les autres aspects de la vie quotidienne, la société haïtienne fait malheureusement montre d'une dégénérescence. Des gens dont les ancêtres ont aidé à libérer tout le continent américain, et servi de

Me. Jean Hénoc Faroul, M.A

- *Maitre en Droit/Relations Internationales,*
- *Licencié en Droit,*
- *Licencié en Communication Sociale,*
- *Certifié en Administration Publique,*
- *Certifié en Analyse de l'Information (ONU, Norwegian Defence International Center,*
NODEFIC, Oslo, Norvège),
- *Certifié en Droits Humains (Université du Pays Basque, Espagne),*
- *Journaliste de carrière,*
- *Ancien fonctionnaire de l'ONU,*
- *Ancien cadre du Programme d'Appui aux Partis Politiques du National Democratic Institute (NDI)*

modèle à toute l'humanité, se complaît désormais indéfiniment dans la crasse et la bêtise. Et pis encore, le cœur joyeux ; sans en avoir conscience. La persistance du mal a fini par nous entrainer dans un processus mental d'intériorisation qui nous porte à nous réjouir du très peu et à normaliser l'inacceptable.

La plupart des matches auront lieu chez le Grand voisin dont le Premier Magistrat voit en Haïti (a shit hole) "un trou de merde". Pour lui, les supporters de cette équipe nationale sans honneur, devraient être tenus à distance. L'homme au franc parler, exprime toujours le fond de sa pensée sans aucune contrainte, sans aucune retenue, sans ménagement. Si cette posture blesse, mais du moins elle a la vertu de flageller l'amour-propre, plutôt que de flatter les bas instincts. Rien ne montre dans la conduite des affaires publiques haïtiennes, que des gens, revenus, un tantinet, à de meilleurs sentiments, aient pris des résolutions, la ferme décision de changer de cap ...

Bonne chance aux Grenadiers !



HAITI-ESPOIR :
IDENTIFIER LES PROBLÈMES ;
DÉTERMINER LEURS CONSÉQUENCES ;
RECHERCHER LEURS CAUSES ;
SENSIBILISER LES GENS ;
ET LES MOBILISER AUTOUR DES SOLUTIONS !

GÉNÉRIQUE	
Directeur Général Me. Jean Hénoc Faroul	Promotion Alex Calas
Rédacteur en Chef Me. Jean Hénoc Faroul	Reporter Thomas Goldy
Secrétaire de Rédaction Me. Jean Hénoc Faroul	Responsables de Publicité Eder Rosier
Rédaction Mutchi Obas Alex Calas Ing. Moïse Charles Ing. Yves Junior Vancol Me. Manfred Siméon Me. Jean Hénoc Faroul Bernadel Joseph Jean Gustave Molin Marttine Milard	Marketing et distribution Jean Eudes Pierre Jean
	Art graphique Alexis Jean Billy.

PARTI POLITIQUE INISYATIV POU DEVLOPE AYITI

Autoroute de Delmas. Delmas 50,
Garden plaza, apt 8b.

+509 4298 5959 | +509 3756 6710

partipolitiqueida@gmail.com



28 MAI 2026

NOTE DE CONJONCTURE

L'**Inisyativ pou Devlope Ayiti (IDA)** dresse un bilan alarmant de la situation nationale. Malgré les ententes politiques, les engagements solennels des autorités et le renforcement de l'appui international, le pays s'enfoncé dans une crise multidimensionnelle. L'IDA dresse ici un constat objectif, sans concession, des dérives sécuritaires, économiques et politiques actuelles.

1. Sur le plan sécuritaire : L'échec manifeste de la politique gouvernementale.

Malgré quelques opérations ponctuelles visant à reprendre des zones jadis perdues, les résultats restent dérisoires face à la terreur imposée par les gangs.

- **Des axes vitaux sous l'emprise des groupes armés** : Les routes nationales RN1, RN2 et RN3 sont toujours bloquées et soumises à des péages illicites, asphyxiant l'économie et favorisant des dérives mafieuses sur les transports maritimes et aériens.
- **Délocalisation de l'État** : Les plus hautes institutions (Présidence, Ministères et autres) sont contraintes de fuir le Champ-de-Mars et le Bicentenaire, symbole tragique d'un État en déroute.
- **Bilan humain insoutenable** : Les massacres se multiplient (Croix-des-Bouquets, Cité Soleil, Artibonite, Centre), causant des milliers de nouveaux déplacés internes. Les chiffres de l'ONU confirment une escalade continue de la violence, en dépit des promesses faites par le CPT et le Premier ministre de sécuriser ces zones.
- **Responsabilité** : Le Premier ministre Alix Didier Fils-Aimé, aux commandes depuis février 2026 mais également à la tête du CSPN depuis novembre 2024, porte la responsabilité de cette gestion hasardeuse. L'incompétence et l'inertie semblent dicter les actions de dirigeants qui se croient invincibles.

2. Sur le plan économique : Une crise humanitaire sans précédent.

Le chaos sécuritaire a provoqué la dislocation totale des circuits économiques. Les activités productives sont à l'arrêt et les investisseurs, soumis au rançonnement, sont acculés à la faillite ou à la délocalisation.

- **Inflation et chômage** : Cette paralysie engendre une contraction historique de la production, une inflation galopante et une explosion du chômage.
- **Fuite des capitaux et de la diaspora** : L'insécurité éloigne la diaspora, privant le pays d'un apport financier vital et anéantissant le secteur touristique.
- **Effondrement du PIB** : Avec des croissances négatives de 3% à 4% ces dernières années, le PIB par habitant ne cesse de chuter. La population s'enfoncé dans une misère qui surpasse celle engendrée par le séisme de janvier 2010.

PARTI POLITIQUE INISYATIV POU DEVOPE AYITI

Autoroute de Delmas. Delmas 50,
Garden plaza, apt 8b.

+509 4298 5959 | +509 3756 6710
partipolitiqueida@gmail.com



3. Sur le plan politique : Des manœuvres électorales inquiétantes.

Le projet de décret électoral proposé par le Gouvernement comporte des dispositions antidémocratiques et inacceptables, démontrant une volonté manifeste de capter l'appareil électoral :

. **La subordination du CEP** : La nomination d'un Directeur Général inféodé à l'Exécutif, en lieu et place d'un Directeur Exécutif nommé par le Conseil Électoral Provisoire (CEP), viole l'indépendance de cette institution.

. **L'exclusion des candidatures** : L'imposition de quotas d'adhérents exorbitants entrave le processus démocratique. Même si l'IDA déplore la prolifération anarchique des partis politiques, ces mesures semblent conçues pour empêcher la tenue d'élections crédibles ou pour permettre au pouvoir en place de contrôler les urnes.

Face à ces incohérences, il est évident que le gouvernement se sert de la dégradation sécuritaire comme prétexte pour repousser sine die des élections qu'il redoute de perdre. L'IDA exige des dirigeants capables d'organiser des joutes impartiales, capables de mener à une véritable alternance démocratique, à l'image des élections de février 2006.

4. Position de l'IDA : Refuser le chaos pour bâtir l'avenir

L'IDA rappelle qu'il n'est pas signataire du Pacte pour la Stabilité et l'Organisation des Élections. L'histoire récente a donné raison à notre refus de cautionner les dérives de la fin de mandat du CPT. En cinq longues années, depuis le régicide du 7 juillet 2021, les autorités ont été incapables de s'accorder sur le processus électoral.

Que faire ?

Le pays ne peut plus se permettre l'immobilisme. L'IDA lance un appel pressant à la concertation nationale. Toutes les forces vives de la Nation, accompagnées de la communauté internationale, doivent s'unir pour dégager un consensus. Ce compromis doit mener le pays vers des élections crédibles, portant au pouvoir des dirigeants intègres et compétents.

C'est un devoir citoyen impérieux : sauver la Nation haïtienne, restaurer sa dignité et la projeter vers un avenir moderne.

Pour "Inisyativ pou Devlope Ayiti" (IDA) :


M. Pierre François EXIUS
Président

I.D.A se nou tout ansanm

Jean Michelet SIMPLICE
Secrétaire Général



CE PROJET DE DÉCRET ÉLECTORAL QUI DIVISE!



De gauche à droite, le président du CEP, Jacques Derosiers et le Premier Ministre Alix Didier Fils-Aimé

Le nouveau projet de Décret électoral soumis à l'appréciation des partis politiques par le Gouvernement provisoire d'Alix Didier Fils-Aimé à la fin du mois de Mai 2026, soulève encore des vagues dans la classe politique haïtienne. Ces dispositions du cadre légal devant régir les prochaines élections, sont jugées inacceptables par les uns et les autres. Le rejet s'avère presque unanime, au point que l'on se demande si les élaborateurs du Décret ne s'attendaient pas à cette levée de boucliers. Au lieu de réviser les seuls prescrits du premier décret électoral jugés inadéquats ou contraires au *Pacte pour la Stabilité et l'Organisation des Elections*, le Gouvernement, soit a touché des points trop sensibles, soit est allé trop loin dans les remaniements. Si loin que certains l'accusent de faire exprès pour faire main basse sur la machine électorale, ne pas organiser les élections ou les renvoyer aux calendes grecques. Le Pacte National pour la Stabilité et l'Organisation des Élections du 21 février 2026, a été publié au Journal Officiel « *Le Moniteur* » spécial no 7 du 23 février 2026.

Tout compte fait, ce projet de décret électoral est comme une dernière goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Une bonne partie de la classe politique haïtienne, y compris certains partis ayant adhéré au *Pacte pour la Stabilité et l'Organisation des Elections*, faisait déjà des remontrances au PM pour de nombreuses raisons :

- la situation sécuritaire qui se détériore ;
- le processus électoral qui n'avance pas, en raison de l'insécurité et d'autres problèmes administratifs ;
- des contrats passés avec des firmes nationales et étrangères, lesquels sont jugés léonins ou irréguliers ; et
- peut-être aussi leur mise à l'écart de la mangeoire de l'Etat.

Quant aux autres formations politiques de l'opposition, n'ayant ni endossé ledit Pacte, ni ne faisant pas partie du Gouvernement de coalition dirigé par le Premier Ministre-Président Alix Didier Fils-Aimé, elles n'ont pas toujours digéré l'existence de cet Exécutif monocéphale remis entre les mains d'un homme « sans grande expérience politique et administrative ». Elles continuent de s'activer pour renverser cette équipe dirigeante et la substituer par une formule qui leur convient. Elles sont donc aux anges quand les "larrons" signataires du Pacte se battent. Au sein même des partis et forces socio-politiques se partageant le gouvernement "d'ouverture", ces dispositions du nouveau projet de décret électoral, soulèvent des inquiétudes.

HAITI-ESPOIR prend plaisir à partager avec ses lecteurs les points les plus litigieux du projet de décret électoral :

1.- Nouvelle définition du CEP :

Article 8.- Le CEP comprend :

1. un Organe d'Orientation et de Décision (OOD) constitué des (9) membres du CEP ;
2. un Organe Exécutif (OE) ;
3. un Organe Contentieux (OC).

2.- Un Directeur Général nommé par l'Exécutif remplace le Directeur Exécutif nommé par le CEP :

Article 10.- Sont assujettis à la déclaration de patrimoine, trente (30) jours après leur installation et à leur sortie de fonction :

1. le Président et les membres du CEP ;
2. le Directeur Général du CEP ainsi que les Directeurs ;
3. les membres des Bureaux Électoraux Départementaux (BED) ;
4. les membres des Bureaux Électoraux Communaux (BEC) ;

3.- Le Directeur Général est celui qui proclame les résultats, non plus le CEP :

Article 16.4

5. de publication de résultats partiels quelques heures après la fermeture des bureaux et de proclamation des résultats définitifs.
6. les Juges Électoraux.

4.- Si on est sous sanctions de l'ONU, on perd sa capacité électorale : on perd ses droits politiques.

CAPACITÉ ÉLECTORALE

Article 55.- Pour être électeur, il faut :

1. être Haïtien âgé de dix-huit (18) ans accomplis ;
2. être détenteur de sa carte d'identification nationale valide ;
3. être inscrit au registre électoral ;
4. jouir de ses droits civils et politiques ;
5. ne pas être l'objet de sanctions du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

5.- De nouvelles exigences faites aux candidats :

6. administratives par le CEP ;
7. n'avoir jamais fait l'objet d'une révocation par une institution de l'Administration Publique Nationale ;
8. ne pas être l'objet d'un mandat d'arrêt ou d'avis de recherche émis par une autorité judiciaire ou policière, au niveau national ou international ;
9. ne pas être l'objet de poursuite judiciaire, d'enquête pénale ou administrative, ni de sanctions d'un Ordre professionnel. La vérification y afférente est faite par le CEP à partir des informations obtenues de l'UCREF, de l'ULCC, de l'IGF, de la CONALD, du CSPJ, de la CSCCA, des Tribunaux et Cours de la République, de la PNH, des Ordres professionnels, des Organisations ou Associations des droits humains ;

NDLR. Et si la poursuite n'aboutit pas à une condamnation ?

10. ne pas être notoirement connu pour avoir perpétré des actes d'enlèvement, de séquestration de personnes, de crimes et délits financiers, de corruption, de crimes de masse et de violence sexuelle, de spoliation et de tous autres actes perturbant l'ordre public. Cette notoriété est établie et vérifiée par le CEP à partir des différents rapports des organisations de droits humains, des différentes plaintes auprès de la Police, des Parquets, des Tribunaux et des Organisations internationales ;
11. ne pas être l'objet de sanctions du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

6.- Un quota préalable d'adhérents ou sympathisants

Article 130.- Pour être habilité à présenter des candidatures aux élections, tout parti politique, groupement ou regroupement de partis politiques agréé par le CEP est tenu de soumettre une liste de cent mille (100 000) membres, adhérents ou sympathisants jouissant de leurs droits civils et politiques.

Article 150.

1. outre les pièces ci-dessus, le candidat indépendant soumet une liste de sympathisants jouissant de leurs droits civils et politiques, avec leur nom, prénom, sexe et NINU valide :

- a. Pour la présidentielle, une liste de cent cinquante mille (150 000) sympathisants ;
- b. Pour les sénatoriales, une liste de vingt-cinq mille (25 000) sympathisants ;
- c. Pour la députation, une liste de cinq mille (5 000) sympathisants ;
- d. Pour les collectivités territoriales, une liste de mille (1 000) sympathisants.

7.- Les frais d'inscription :

Article 157.- Les frais d'inscription aux différents postes électifs sont ainsi établis :

1. pour le candidat à la Présidence : deux millions (2,000,000.00) gourdes ;
2. pour le candidat au Sénat : huit cent mille (800,000.00) gourdes ;
3. pour le candidat à la Députation : trois cent mille (300,000.00) gourdes ;
4. pour le Cartel de candidats au Conseil municipal : cent mille (100.000) gourdes ;
5. pour le Cartel de candidats au CASEC : vingt-cinq mille (25,000.00) gourdes ;

pour le Cartel de candidats à l'ASEC : vingt-cinq mille (25,000.00) gourdes.

8.- Les membres du gouvernement et les hauts fonctionnaires actuellement en poste après le 23 Mars 2026, ne sont pas éligibles aux prochaines élections :

Article 387.- Les membres du Gouvernement, les Hauts Fonctionnaires, qui souhaitent se présenter aux prochaines élections, doivent démissionner de leur fonction dans un délai d'un (1) mois à compter de la signature du Pacte National pour la Stabilité et l'Organisation des Élections du 21 février 2026, publié au Journal Officiel « Le Moniteur » spécial no 7 du 23 février 2026. A défaut, leur candidature est irrecevable.

Haïti-Espoir

HAITI-ESPOIR



“**HAITI-ESPOIR**” est une revue hebdomadaire de l’actualité nationale et internationale, qui analyse de manière scientifique et indépendante les faits majeurs de la vie économique, politique, sociale et culturelle d’Haïti et du Monde. La finalité, c’est d’apporter sa pierre à la reconstruction d’Haïti, ce pays fondé en 1804 au terme de la lutte menée par les grands émancipateurs Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines et le “libertador” Alexandre Pétion, et qui se trouve aujourd’hui au fond de l’abîme.

Nos articles et réflexions sont rédigés par de vrais professionnels des sciences sociales et humaines, toujours guidés par l’éthique, la neutralité et l’objectivité. Ce qui rend le travail ardu, austère, mais de qualité. La facilité passe, mais l’austérité demeure.

Nous partageons le magazine online et des fois en dur gratuitement à un large public qui a fini par nous adopter. Chaque semaine notre lectorat attend impatiemment la dernière parution de “**HAITI-ESPOIR**” qui informe et éduque. Et nous prenons bien soin de ne pas leur fausser compagnie, peu importe les difficultés.

Si vous aimez notre travail ; encouragez-nous ! Votre aide nous permettra de faire encore plus : mieux vous informer, mieux vous aider à comprendre les dessous des événements qui affectent votre vie quotidienne. Ceci est assez important ! << *Felix, qui potuit rerum cognoscere causas !*>> << *Heureux, celui qui a pu pénétrer la raison des choses.*>>, dit la langue de Virgile.

Compte en Gourde de “HAITI-ESPOIR” : 4260-000410.

Compte en USD de “HAITI-ESPOIR” : 4261-000169.

Banque Nationale de Crédit ou BNC.

Merci !

Le Ministre Valéry Fils-Aimé représente Haïti à la Conférence internationale de Douchanbé



Le Ministre Valéry Fils-Aimé

Le Ministère de l'Environnement informe le public que le Ministre Valéry Fils-Aimé participe actuellement, sur instruction du Premier Ministre S.E.M. Alix Didier Fils-Aimé, à la 4e Conférence internationale de haut niveau sur la Décennie d'action pour l'eau et le développement durable 2018-2028, qui se tient à Douchanbé, au Tadjikistan, du 25 au 27 mai 2026.

Cette importante rencontre internationale réunit des chefs de délégation, des représentants gouvernementaux, des institutions internationales et des partenaires autour des enjeux liés à la gouvernance de l'eau, à la résilience climatique et au développement durable.

La participation du Ministre s'inscrit dans le cadre des grandes orientations stratégiques du Gouvernement et du Ministère de l'Environnement, notamment en matière de gestion intégrée des ressources en eau, de renforcement de la résilience climatique et de gouvernance environnementale.

Cette mission permettra également de renforcer les échanges techniques et les opportunités de coopération autour des chantiers engagés par le Ministère pour la dynamisation de l'Institut National des Ressources Hydrauliques (INARHY) ainsi que pour l'amélioration de la gestion durable des ressources hydriques en Haïti.

Le Ministère de l'Environnement renouvelle son engagement à représenter activement Haïti dans les espaces internationaux de dialogue et de coopération autour des enjeux environnementaux et climatiques.

MESSAGES DE BIENVENUE

Chers amis,

C'est avec un grand plaisir que je vous invite à participer à la Quatrième Conférence internationale de haut niveau sur la Décennie internationale d'action «L'eau pour le développement durable, 2018-2028», qui se tiendra du 25 au 28 mai 2026 à Douchanbé, République du Tadjikistan.

Proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies, la Décennie internationale d'action «L'eau pour le développement durable» a placé l'eau au centre du programme mondial de développement durable. Depuis son lancement en 2018, la Décennie a renforcé l'engagement politique, mobilisé des partenariats et favorisé des actions concrètes pour relever les défis liés à l'eau dans divers secteurs et régions. La Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023, co-organisée par la République du Tadjikistan et le Royaume des Pays-Bas, a marqué une étape historique en revitalisant l'engagement multilatéral sur l'eau et en lançant l'Agenda d'action pour l'eau, qui

continue de stimuler la mise en œuvre grâce à des engagements volontaires et des solutions innovantes.

La 4e Conférence de Douchanbé sur la Décennie d'action pour l'eau se tient à un moment charnière de la mise en œuvre de la Décennie. Elle contribuera à accélérer les progrès vers l'Objectif de développement durable n° 6 et d'autres objectifs et cibles internationaux liés à l'eau, tout en servant de plateforme préparatoire clé pour la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026. Parallèlement, la Conférence initiera des échanges prospectifs sur l'examen final de la Décennie en 2028 et sur le rôle futur de l'eau dans l'agenda des Nations Unies pour le développement post-2030.

S'appuyant sur les résultats des Conférences de Douchanbé de 2018, 2022 et 2024, cette 4e édition offrira une plateforme de haut niveau et multipartite pour le dialogue politique, la coopération et la création de partenariats. À travers des sessions plénières, des discussions thématiques,

des forums et des événements parallèles, les participants partageront leurs expériences, présenteront des solutions reproductibles et renforceront la collaboration afin de transformer les engagements en résultats tangibles.

Le Gouvernement de la République du Tadjikistan se réjouit d'accueillir à Douchanbé les gouvernements, le système des Nations Unies, les organisations internationales et régionales, les institutions financières, le secteur privé, la société civile, les femmes, les jeunes, les

peuples autochtones, le monde académique et d'autres parties prenantes.

Ensemble, nous pouvons accélérer l'action, renforcer la coopération et promouvoir l'eau pour le développement durable au bénéfice des générations présentes et futures.

H.E. M. Qohir Rasulzoda

Premier Ministre de la République du Tadjikistan

Président du Comité National d'Organisation



Discours officiel du Ministre de l'Environnement

4^e Conférence internationale de haut-niveau sur la Décennie de l'eau.

(2018 – 2028) Dushanbe, Tadjikistan, 26 mai 2026

Excellence,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales, Chers partenaires,



C'est un immense honneur pour moi de représenter la République d'Haïti à cette Conférence internationale consacrée à l'eau, ressource vitale, patrimoine commun de l'humanité et fondement essentiel du développement durable.

Je prends la parole au nom du Chef du Gouvernement haïtien, Son Excellence le Premier Ministre Alix Didier Fils-Aimé, pour réaffirmer l'engagement d'Haïti en faveur d'une gouvernance durable, inclusive et solidaire des ressources en eau.

Cette initiative, portée par l'Assemblée générale des Nations Unies, traduit la volonté collective de la communauté internationale d'accélérer la réalisation des Objectifs de développement durable liés à l'eau, à l'assainissement, à la résilience climatique et à la protection des populations les plus vulnérables. Elle nous rappelle surtout qu'aucune société ne peut prétendre à la stabilité, à la prospérité ou à la paix durable sans garantir un accès équitable et sécurisé à l'eau.

Contexte et enjeux

La pression croissante exercée sur les ressources hydriques, la dégradation accélérée des bassins versants, l'érosion des sols, les effets du changement climatique ainsi que l'intensification des événements météorologiques extrêmes fragilisent nos écosystèmes et exposent davantage les populations locales aux risques de précarité, d'insécurité alimentaire, de déplacements et de vulnérabilité sociale.

Dans ce contexte, la question de l'eau dépasse largement

le seul enjeu environnemental. Elle constitue un impératif de stabilité sociale, de résilience territoriale et de protection humaine. Garantir un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement, c'est aussi prévenir les crises humanitaires, renforcer la dignité des populations, soutenir les moyens de subsistance des communautés rurales, préserver la santé publique, réduire les inégalités et renforcer la cohésion sociale.

Page suivante

Engagements d'Haïti.

Au cours de la période 2005–2015, des progrès significatifs ont été réalisés, notamment :

- le renforcement du cadre institutionnel avec la création et la consolidation de la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) ;
- la mise en œuvre de projets d'infrastructures hydrauliques dans plusieurs communes rurales et urbaines ;
- le développement de programmes communautaires de sensibilisation à l'hygiène et à l'assainissement ;
- ainsi que le renforcement des partenariats techniques et financiers avec la communauté internationale afin de réduire les vulnérabilités structurelles liées à l'eau

Dans le cadre de la Décennie d'action 2018–2028, Haïti poursuit cette dynamique à travers plusieurs initiatives majeures :

- l'élaboration du Plan Hydraulique National et de l'Assainissement (PHAN) ;

- la création de l'Institut National des Ressources Hydrauliques (INARHY), en tant qu'organe de régulation et de coordination du sous-secteur de l'eau ;
- l'intégration des enjeux hydriques dans le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques ;
- le développement de projets communautaires inclusifs favorisant la participation des femmes, des jeunes et des collectivités territoriales ;
- ainsi que l'élaboration du Plan national de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE 2025–2050), actuellement en phase de validation.

À travers ces engagements, Haïti affirme sa volonté de faire de l'eau un véritable levier de transformation nationale, au service de la résilience climatique, de la cohésion sociale et de la stabilité des communautés locales.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes convaincus qu'aucun pays vulnérable ne pourra relever seul les défis liés à l'eau et au climat. C'est pourquoi Haïti appelle à un renforcement de la coopération internationale fondée sur la solidarité, le partage des connaissances et l'équité.

Nous plaidons notamment pour :

- un accès accru aux financements climatiques et aux mécanismes de soutien destinés aux pays les plus vulnérables ;
- un renforcement du transfert de technologies et

des capacités en matière de gestion durable de l'eau, de surveillance hydrologique et de résilience climatique ;

- une coopération renforcée pour la protection des écosystèmes hydriques et des bassins versants ;
- ainsi qu'un appui accru aux initiatives communautaires visant à protéger les populations locales et à améliorer leur capacité d'adaptation face aux crises environnementales.

Mesdames et Messieurs,

Cette Conférence représente une étape déterminante pour réaffirmer que l'eau n'est pas seulement une ressource naturelle : elle est un droit fondamental, un facteur de justice sociale, un vecteur de paix et un instrument essentiel de stabilité et de prospérité durable.

Pour Haïti, cette transition constitue une opportunité historique de renforcer la résilience de ses territoires, de protéger ses communautés les plus vulnérables et de construire un modèle de développement plus inclusif, plus durable et plus humain.

Nous demeurons convaincus que la Conférence de Douchanbé contribuera à accélérer la mise en œuvre des Objectifs de développement durable et à consolider une

vision commune d'un monde où chaque être humain pourra accéder à une eau saine, sûre et durable.

Au nom du Gouvernement haïtien, je réaffirme l'engagement d'Haïti à travailler aux côtés de tous les partenaires ici réunis afin que la Décennie d'action « L'eau pour le développement durable » soit une décennie de résultats concrets, de coopération renforcée et d'espoir partagé pour les générations présentes et futures.

Mesdames et Messieurs,

L'eau est au cœur de notre avenir collectif.

Elle relie les peuples, les territoires et les générations.

Elle nous oblige à agir ensemble avec responsabilité, solidarité et vision. Je vous remercie.

www.magazinehaitiespoir.site

Facebook : Magazine Haïti-Espoir

Phone: +509 34751155/ NATCASH 56220262

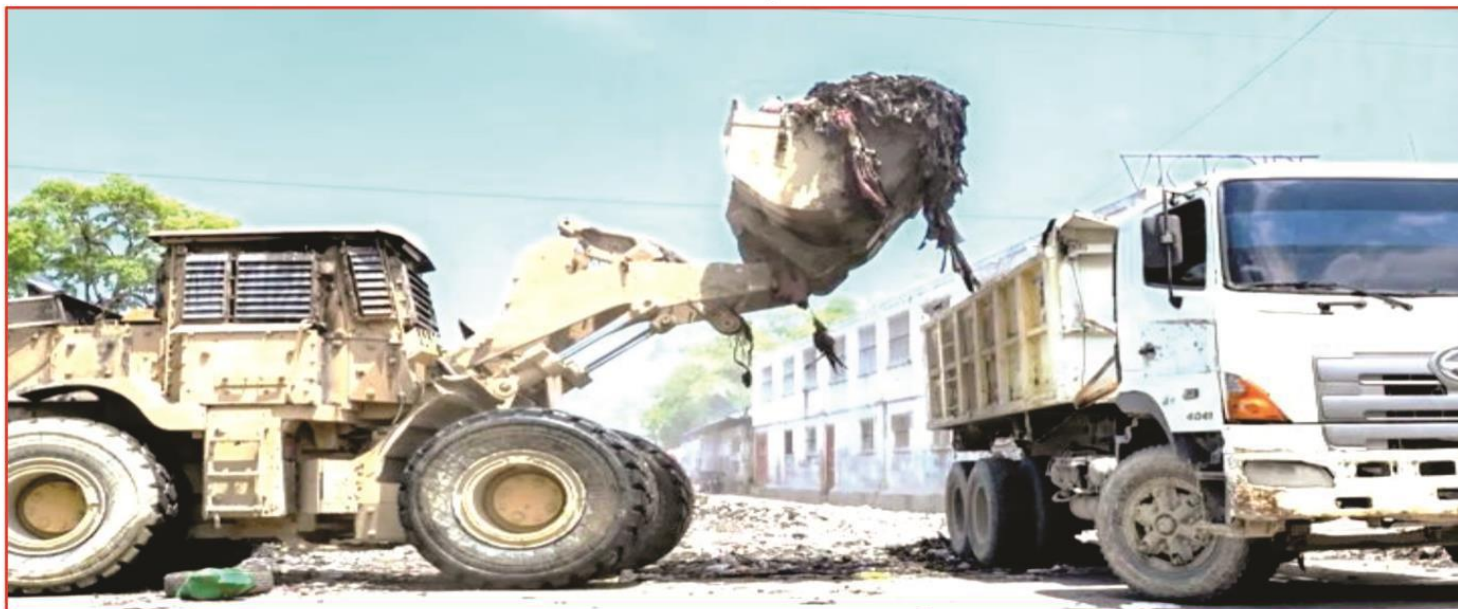


LE SERVICE NATIONAL DE GESTION DES RÉSIDUS SOLIDES (SNGRS)

Boulevard 15 Octobre

Sa mission :

- Collecter, trier, recycler et transformer les déchets ;
- Fixe les normes dans lesquelles ces activités doivent être effectuées,
- Fixer les lieux d'établissement des sites de décharges.



Gérer les déchets médicaux et toxiques, et assurer le contrôle et la cohésion des différents acteurs du secteur.

Le SNGRS, placé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, fonctionne de concert avec les Collectivités territoriales.

Le SNGRS dessert tout le territoire national.

Trois représentants de la Fédération Nationale des Maires (FENAM) font également partie du conseil.



Le Travail est immense ; mais il manque les moyens !

- Chaque année il y a environ cinq millions de tonnes métriques d'ordures dans le pays ;
- Seulement 13 % avait pu être collectés par l'ancien SMCRS.
- Les entreprises privées en ramassaient environ 15%.

AIDEZ-NOUS À FAIRE LA DIFFÉRENCE !



Pierre Guillon de Princé

“Un être humain est libre, non quand l'autre ne l'est pas, mais quand l'autre l'est aussi”. Il y a des siècles en arrière cette maxime n'a pas toujours été évidente et aujourd'hui encore on en est à se questionner si elle fait sens pour tous les HOMMES. Toutefois, un Nantais semble être en adéquation avec cette pensée philosophique. Pierre Guillon de Princé est le descendant d'une famille d'armateurs négriers de Nantes qui fut impliquée dans le commerce triangulaire au XVIII^e siècle.

La richesse de nombreuses familles d'armateurs et de négociants nantais provenait directement ou indirectement de ce système inique : une économie fondée sur l'esclavage colonial, le travail forcé des esclaves africains dans les plantations des Antilles françaises, notamment à Saint-Domingue (aujourd'hui Haïti), en Martinique et en Guadeloupe

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, Nantes était devenu le principal port français impliqué dans la traite transatlantique. Entre la fin du XVII^e siècle et le début du XIX^e siècle, plus de 1400 expéditions négrières y sont armées, ce qui représente environ 40 % de la traite française.

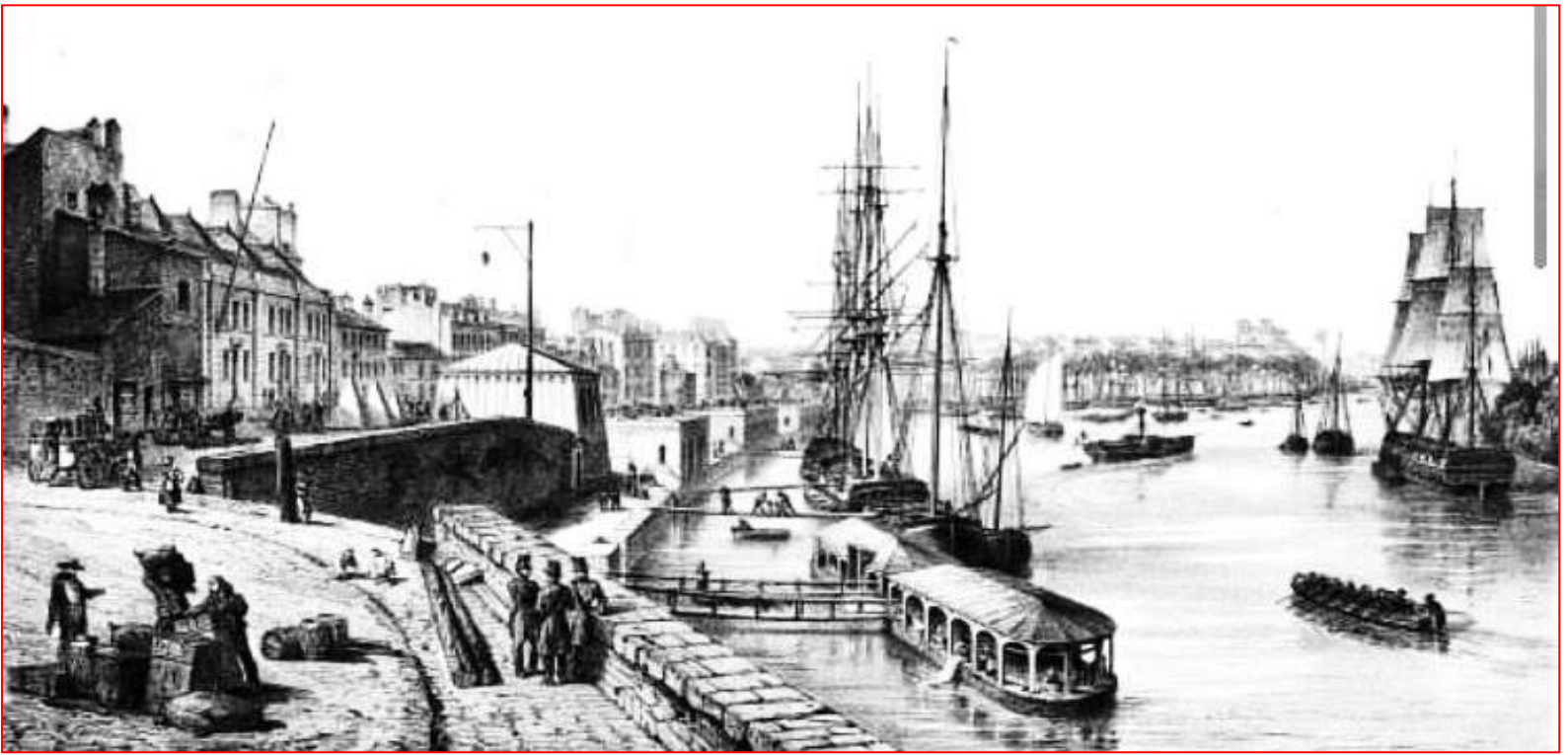
Le système reposait sur le « commerce triangulaire » :

Des navires partaient d'Europe avec des marchandises (armes, tissus, alcool, objets manufacturés). Ces produits étaient échangés sur les côtes africaines contre des captifs. Les personnes réduites en esclavage étaient déportées vers les colonies américaines et antillaises. Les bateaux revenaient ensuite en Europe chargés de sucre, café, coton, tabac ou cacao. La prospérité de Nantes au XVIII^e siècle fut donc liée au commerce maritime, au raffinage du sucre, aux assurances maritimes, aux investissements coloniaux et à l'esclavage. Aujourd'hui encore, cette histoire reste visible dans certains bâtiments, hôtels particuliers, quais et lieux de mémoire de la ville. Une mémoire qui est restée cependant longtemps silencieuse. Car après l'abolition définitive de l'esclavage en 1848, la France a longtemps peu parlé de ce passé colonial. Pendant plus d'un siècle, la traite négrière est restée marginale dans l'enseignement et la mémoire publique. Ce n'est qu'à partir des années 1980-2000 qu'un véritable travail mémoriel s'est développé, notamment grâce ; aux historiens ; aux associations antiracistes, aux militants ultramarins, et à la loi Taubira de 2001 reconnaissant l'esclavage comme crime contre l'humanité.

Selon les recherches historiques évoquées dans la presse, la famille de Pierre Guillon qui possédait également des intérêts liés au sucre et au café à Saint-Domingue, auraient participé à 18 expéditions négrières entre 1766 et 1788. Environ 4 500 Africains auraient été déportés et plus de

200 seraient morts pendant les traversées. Au fil du temps, Pierre Guillon de Princé qui défend l'idée d'une « justice réparatrice » et d'un dialogue entre descendants d'esclavagistes et descendants d'esclaves, notamment pour lutter contre le racisme contemporain, commença à s'intéresser à l'histoire de sa famille et au rôle de Nantes dans l'esclavage colonial. Il s'en est suivi un long travail de mémoire : Dès 2015, Pierre Guillon de Princé a commencé à faire des recherches sur l'histoire de ses ancêtres .Ce travail l'a mené à s'impliquer dans la transmission de cette mémoire, notamment en organisant des visites à Nantes et en s'associant aux Journées du patrimoine

Cette démarche s'inscrit dans un contexte plus large de travail mémoriel à Nantes :ouverture du mémorial de l'abolition de l'esclavage ;recherches historiques municipales, visites éducatives, débats sur les réparations et le racisme hérité de la colonisation. Il est surtout connu aujourd'hui pour son travail de mémoire autour de l'esclavage colonial et de la traite négrière à Nantes. Depuis plusieurs années, il travaille avec Dieudonné Boutrin, descendant de personnes esclavisées originaires de Martinique. Ensemble, ils organisent des actions pédagogiques, des visites mémorielles et des initiatives de dialogue autour de l'histoire de l'esclavage. Cette collaboration est souvent présentée comme symbolique : un descendant d'esclavagistes et un descendant d'esclaves travaillant ensemble.



Le port de Nantes, France dans les années 1770.

En avril 2026, il a fait parler de lui en présentant publiquement des excuses historiques et formelles pour le rôle de ses ancêtres dans la traite transatlantique. Plusieurs médias ont présenté ce geste comme une première en France pour un descendant direct d'armateurs négriers. Cette prise de parole a eu lieu à Nantes lors de l'inauguration d'un « Mât de la fraternité », un monument lié au travail de mémoire sur l'esclavage colonial.

Son profond discours insiste sur la nécessité de reconnaître le passé, le refus de l'oubli, la lutte contre le racisme contemporain et le dialogue entre les mémoires. Son engagement s'inscrit désormais dans des débats plus larges sur :

La mémoire coloniale française, les réparations symboliques ou matérielles, les responsabilités historiques et la transmission scolaire de l'histoire de l'esclavage. Son action attire particulièrement l'attention parce qu'il touche à une question sensible en France : comment les descendants des bénéficiaires historiques de l'esclavage doivent-ils se positionner aujourd'hui face à cet héritage ?

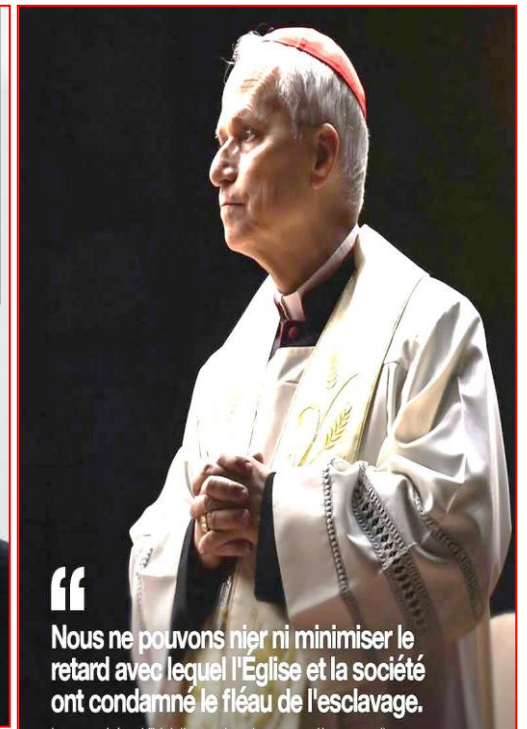
Son geste historique inédit le 18 avril 2026, lors de l'inauguration du Mât de la fraternité et de la mémoire à Nantes, où il a prononcé un discours officiel d'excuses en présence de personnalités comme Jean-Marc Ayrault (président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage) et de l'ambassadeur d'Haïti en France restera gravé dans les esprits. Sa collaboration étroite avec Dieudonné Boutrin, président de l'association La Coque Nomade – Fraternité, pour promouvoir le dialogue, la réconciliation et la lutte contre le racisme à travers cette mémoire partagée fera, espérons-le, des émules .

Sur cette même question, pour la première fois un pape reconnaît la responsabilité directe du Saint Siège dans la légitimation de l'esclavage au cours de l'histoire (bulles

papales en 1452, 1455, 1493). Le pape Léon XIV n'a pas uniquement reconnu le retard de l'église catholique à condamner l'esclavage, mais il a demandé pardon au nom de cette institution dans sa première lettre encyclique publiée le 25 mai, C'est une démarche sans précédent étant donné que jusqu'ici ses prédécesseurs avaient seulement reconnu la participation de chrétiens à la traite et au système esclavagiste sans mettre en cause des responsables de l'église catholique. Le discours de Pierre Guillon de Princé où il fait ses excuses publiques est une excellente démarche. Aujourd'hui, la transmission de cette histoire ne passe plus seulement par les livres d'école, mais par des actions concrètes sur le terrain. C'est une bonne chose que des associations et des projets mémoriels cherchent à rendre cette histoire visible dans l'espace public.

À Nantes, ancien premier port négrier de France, des initiatives comme le Mémorial de l'abolition de l'esclavage ou le récent Mât de la fraternité transforment la ville. Ils permettent de sortir ce passé de l'oubli et de marquer physiquement la reconnaissance des erreurs du passé. Les projets culturels et pédagogiques des structures comme l'association La Coque Nomade – Fraternité (avec laquelle collabore Pierre Guillon de Princé) utilisent des répliques de navires ou des expositions itinérantes. L'objectif étant de créer des espaces de dialogue pour sensibiliser les jeunes et lutter contre les discriminations contemporaines.

L'impact éducatif de ses démarches est à reproduire, les actions concrètes des associations auprès des écoles et du grand public car elles mettent le doigt sur la complémentarité entre le symbole (qui marque les esprits à un instant T) et l'éducation (qui transforme les mentalités sur le long terme). Le geste de Pierre Guillon de Princé prend tout son sens s'il devient un outil pédagogique pour l'avenir.



“
Nous ne pouvons nier ni minimiser le retard avec lequel l'Église et la société ont condamné le fléau de l'esclavage.

Ce travail éducatif est aujourd'hui indissociable du débat sur les réparations. En France, la question de "réparer" le passé esclavagiste suscite de vifs débats, car la notion même de réparation peut s'entendre de plusieurs manières. On distingue généralement deux grandes visions :

Les réparations mémorielles et culturelles : C'est le choix actuel de la France (Loi Taubira de 2001). Cela passe par le financement de musées, de projets associatifs, de bourses d'études ou de monuments. L'idée est de réparer par la connaissance, la reconnaissance des crimes et l'éducation pour lutter contre le racisme actuel. Mais cela va plus loin, par exemple pour Haïti qui paie encore par sa descendance aux enfers les conséquences de la dette colossale qui fut versée pour la reconnaissance de son indépendance.

Par rapport à Haïti et la question de la « dette d'indépendance » qui lui a été opposée par la France c'est aujourd'hui au cœur d'un débat historique, moral et politique très important.

Après la révolution haïtienne et l'indépendance d'Haïti en 1804, première république noire issue d'une révolte d'esclaves victorieuse sur l'armée Napoléonienne considérée comme la plus puissante de l'époque, la France refuse longtemps de reconnaître le nouvel État.

En 1825, le roi Charles X impose à Haïti une indemnité de 150 millions de francs-or en échange de la reconnaissance officielle de son indépendance. Cette somme devait indemniser les anciens colons français pour la perte de leurs plantations, mais aussi des personnes esclavisées qu'ils considéraient comme des « biens ».

Cette décision a été prise sous pression militaire : une flotte française fut envoyée devant Port-au-Prince.

La dette réduite à 90 millions de francs en 1838, obligea

Haïti à emprunter à des banques françaises pour payer. C'est ce que certains historiens appellent la « double dette » :

La dette d'indemnisation. Le remboursement de celle-ci s'est étalé jusque dans le XX^e siècle, avec un impact économique majeur sur le développement du pays pendant des générations.

L'année 2025 a marqué le bicentenaire de l'ordonnance de 1825, imposant la dette colossale qui fut et demeure un goulot d'étranglement pour Haïti. À cette occasion, des historiens ; des associations ; la Fondation pour la mémoire de l'esclavage ; et des responsables politiques français ont demandé une réflexion sur les réparations. Le président français Emmanuel Macron reconnaît publiquement que cette dette constitue une « injustice initiale ».

Il annonce la création d'une commission franco-haïtienne d'historiens ; chargée d'étudier l'impact de cette dette ; et de proposer des recommandations.

Cependant, il ne promet pas explicitement de remboursement financier ni de réparations directes. En Janvier 2025 la discussion autour d'une « restitution » est remise sur la table

Le président haïtien par intérim Leslie Voltaire affirme que le président Macron lui a parlé de « restitution » et de « réparation » lors d'un entretien à l'Élysée. Mais aucune annonce officielle de remboursement n'a suivi pour le moment. En Juin 2025 il y eu une résolution parlementaire française. L'Assemblée nationale française adopte une résolution invitant le gouvernement à réfléchir à un processus de réparation concernant cette « double dette ». Cette résolution est surtout symbolique : elle n'oblige pas juridiquement l'État à payer, mais elle montre que le sujet est désormais débattu publiquement en France.

Haïti a dû payer les anciens esclavagistes pour avoir obtenu sa liberté.

Cette dette a vidé durablement les finances du jeune État et elle a contribué au sous-développement chronique du pays. Les estimations du montant qui pourrait être « restitué » aujourd'hui varient énormément :

Certaines parlent de 20 à 30 milliards de dollars ; d'autres vont au-delà selon les méthodes de calcul. Le débat est très clivé. Les partisans des réparations disent qu'il s'agit d'une injustice historique documentée, que la France s'est enrichie grâce à l'esclavage et à cette dette et qu'une réparation serait un geste de justice historique. Les opposants répondent qu'il est difficile de réparer financièrement des faits vieux de deux siècles, que les responsabilités historiques sont complexes ou qu'il faut privilégier l'aide au développement plutôt qu'un remboursement direct.

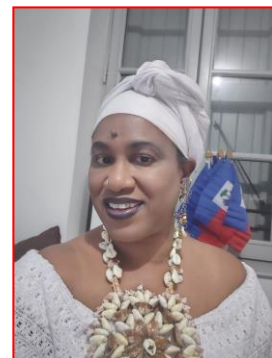
Aujourd'hui, la France reconnaît de plus en plus le caractère injuste de cette dette, mais aucune restitution

financière officielle n'a encore été décidée.

Pierre Guillon de Princé a le mérite d'avoir jeté un pavé dans la marre sur la complexité de sujets à la fois historiques, politiques et humains, qui sont aujourd'hui au centre de nombreux débats sur la mémoire coloniale, les réparations. Les excuses et le travail associatif sont nécessaires pour ouvrir la voie à ces projets concrets.

Le plus dur reste à faire : Les symboles sont nobles, mais la vraie réparation ne commencera que lorsque des actions concrètes seront menées pour que les dédommagements soient visibles.

Martine MILARD
Paris, France



**M PA P KITE ANYEN
SOU DO PITIT MWEN**

Tel: (509) 2812-6300 / (509) 4792-7582
(786) 464-0066
WWW.PROTECTA.HT

PROTECTA
Assurance Financière

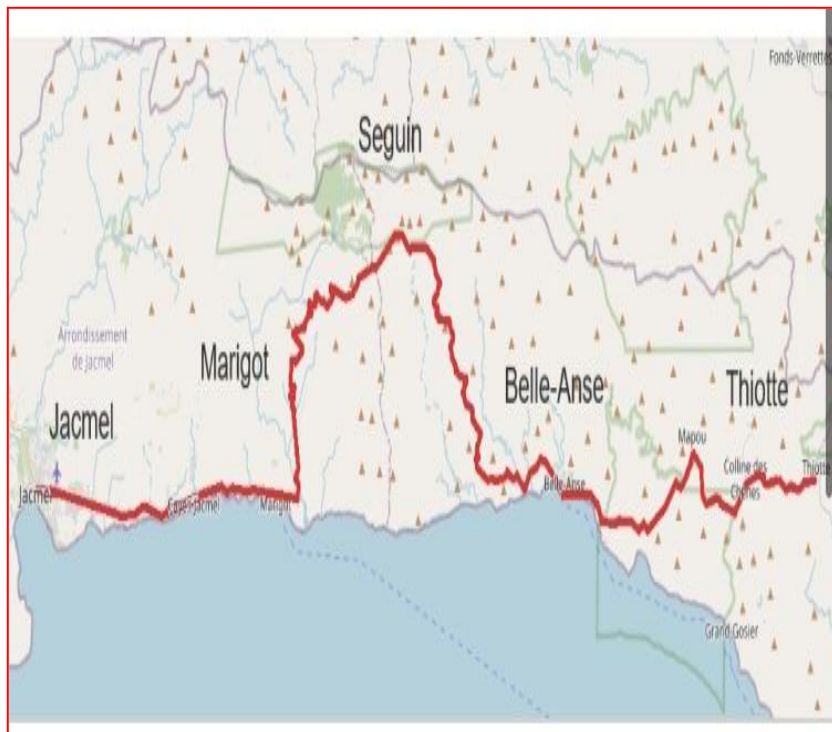
AIC

Haiti/Transports et communications

QU'EST DEVENU LE PROGRAMME NATIONAL DE MAILLAGE ROUTIER DE RENÉ PRÉVAL?



La commune de Belle-Anse, un paradis enclavé.



Route départementale 402 : Jacmel à Thiotte en passant par Belle-Anse.



Route départementale 402 : Jacmel à Thiotte en passant par Belle-Anse.

Cette route départementale qui se raccorde à la Route Nationale No. 2 (RN2), se trouvait en piteux état depuis de nombreuses années. Ses nids-de-poule, ses cahotements, la disparition de son revêtement vétuste, ses nuages de poussière et ses flaques d'eau, ses nuages de poussières, dérangeaient on ne peut plus les riverains et les usagers. Pourtant, cette voie laissée trop longtemps en ruines, est d'une importance considérable, vu qu'elle est le passage vers et en provenance de 'la côte', desservant les

communes de *Torbeck, Chantal, Arniquet, St-Jean du Sud, Port-Salut, Roche-à-Bateau, Les Coteaux, Port-à-Piment, Les Chardonnières, Les Anglais et Tiburon*, sans compter les communes voisines du département de la Grande-Anse, *les Irois et Dame-Marie*. Une sous-région à fort potentiel agricole et touristique, négligée et laissée pour compte depuis belle lurette. On s'image que l'axe *Torbeck-Tiburon* (94 km) mériterait également des travaux de rénovation.

Page suivante

Des considérations techniques :



La piste Cayes/Torbeck



Une vue du tronçon de route Cayes/Torbeck

Ce tronçon présente un aspect géologique et hydrologique particulier, car la plaine de Torbeck est une zone rizicole plutôt marécageuse. De ce fait, la nappe phréatique est à fleur de sol. Vu la très faible latitude, il a été décidé de faire la chaussée en béton hydraulique plutôt qu'en asphalte.

- La chaussée aura une largeur de 7 mètres, soit 3m50 pour chaque voie ;
- Les accotements, dont on ne dit pas s'ils seront en bitume, mesureront de 1m à 1m50.

Très lents, les travaux qui devraient être lancés le 23 Mai 2023, dureront dix mois, soit un kilomètre par mois. Et on sait déjà d'expérience qu'ils iront bien au-delà de cette date-butoir.

Le souci de dignité nationale :

La construction de ce petit tronçon de 10 km sera financée, non pas par le trésor public, ni réalisée par la *Direction Départementale Sud du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC)*. Le manque de moyens techniques, financiers et matériels, s'avère proverbial. C'est un projet de *l'Institut de Développement Agricole (IDA)* financé par la Banque Mondiale, et exécuté par une firme privée, sous la supervision de *l'Unité Centrale d'Exécution (UCE)* du MTPTC.

Il est temps que l'Etat haïtien, comme on dit chez nous, "ramasse son caractère", relève son niveau de dignité, laisse tomber la vile mendicité. Même pour des micro-projets de construction de latrine, on se réfère toujours à l'aide internationale (aide publique d'Etats étrangers et d'institutions multilatérales, ou aide privée d'organisations caritatives ou non-gouvernementale). Dans la situation

Le béton offre certains avantages dans ce type de terrain marécageux, bien que l'asphalte soit plus réparable que le béton dans ce pays où on ne fait que rapiécer indéfiniment les routes en mauvais état. De plus, la qualité de ces ouvrages en béton laisse toujours à désirer, en raison du mortier trop maigre et le faible volume de ciment utilisé. Il est vrai que même pour l'asphalte, les compagnies dominicaines de construction, *Estrella, Hadom et Tadug*, ont montré aux dirigeants haïtiens qu'il faut aux routes durables trois bonnes couches d'asphalte, plutôt que notre habituelle couche de margarine sur du pain.

actuelle du pays, on conçoit que toutes les aides sont les bienvenues, au-delà de tout faux orgueil "nationaliste", mais il y a de ces aides finançant des micro-projets, qui frisent l'insignifiance et qui froissent la dignité nationale.

En somme que peut coûter la construction d'une "piste" de 7m de largeur et 10 km de long, soit 70 mille mètres carrés ou 0.7 km carré ? Avec les normes haïtiennes, c'est-à-dire sans les ouvrages accessoires : ponts et ponceaux normaux, drainage, panneaux de signalisation, lampadaires, voies de secours, etc. le montant ne serait pas si élevé.

Feu le Président Jovenel Moïse avait indiqué avoir ramené le kilomètre de ces pistes haïtiennes à "cent mille dollars US" au lieu de l'habituel "deux millions dollars US". Si l'on en croit l'homme d'Etat assassiné, ce tronçon de route devrait coûter environ un million de dollars US.

On ne saurait inciter l'Etat à exécuter tous ses travaux d'infrastructures, au détriment des compagnies privées nationales de construction. Ayant une fonction réelle dans l'économie nationale, vu qu'elles embauchent des professionnels de génie civil, consomment des biens et

services, paient des impôts et des taxes, ces compagnies doivent pouvoir survivre, obtenir des contrats et faire des bénéfices. Le sens de la mesure, c'est ce qui manque le plus aux Haïtiens, de part et d'autre... et qui nous a conduits à des situations bien évitables...

Les projets de boucle du Sud et boucle de l'Est : la mort du programme de maillage routier !



La boucle du Sud : l'axe Cayes/Tiburon/Jérémie/Cayes

L'ancien Président Jean-Bertrand Aristide, en ayant réhabilité le pont jeté sur la *Ravine du Sud*, et l'ancien Président Jovenel Moïse, avec le pont jeté sur la *Rivière des Anglais*, en plus de son programme de production d'asphalte, avaient voulu entrer dans cette logique de maillage routier national de Préval, malgré toutes les

On s'étonne que les gouvernements successifs aient attendu une trentaine d'années pour réhabiliter, seulement le tronçon '*Les Cayes/Torbeck*'. Qu'en est-il du vaste programme de maillage routier de l'ancien Président René Préval. Dans ce programme somme toute ambitieux, il y avait, entre autres, la boucle du Sud (*Cayes/Tiburon-Jérémie/Cayes*), la boucle de l'Est (*Jacmel/Anse-à-Pitres/Port-au-Prince/Jacmel*), la boucle Nord-Ouest (*Gonaïves/Port-de-Paix/Jean Rabel/Gonaïves*) et la Nationale No. 3 (*Port-au-Prince/Mirebalais/Hinche/Cap-Haitien*).

contraintes politiques et économiques. Pour le reste depuis 5 ans, loin de poursuivre ce programme d'infrastructures, on a laissé tomber en ruines les pistes construites au lieu de les rallonger. Tel est par exemple le cas de l'axe *Jacmel/Marigot* qui aurait dû aujourd'hui atteindre Anse-à-Pitres, sur la frontière haïtiano- dominicaine.



Le pont jeté sur la Rivière des Anglais, le plus grand pont d'Haïti. Construit avec des fonds du Trésor Public et inauguré le 4 Février 2022.

L'incapacité avérée des dirigeants qui se sont succédé et un certain manque de volonté, ne jouent pas en faveur de la reprise de ce grand rêve de maillage routier national. La quantité d'autres chats à fouetter, l'incompétence, la négligence, l'insouciance, les complots, le népotisme,

l'obscurantisme, le rejet de la probité, l'affairisme et la mauvaise foi des uns et des autres, ne laissent point de place à la réalisation de ces boucles qui auraient désenclavé des régions à fort potentiel économique...

Haïti-Espoir

ADMINISTRASYON JENERAL DWÀN



Lancement du module ASYVAL par l'Administration Générale des Douanes...

Lalwa ak Leta Santral bay Administrasyon Jeneral Dwàn plen pouvwa pou l goumen kont kontrebann sou fontyè, nan ewopò ak nan waf yo. Konsa ,ajan dwàn yo gen otorizasyon pou yo:

- arete moun ki ap fè kontrebann ;
- arete chofè kap transpòte machandiz kontrebann ;
- sezi machin ki ap transpòte yo ;
- sezi machandiz sa yo.

Ou menm ki gen gwo depo ak magazen ,se pou fakti ak papye dwàn ou toujou pare pou montre enspektè dwàn yo. Ladwàn pap jwe, paske san lajan ladwàn, Leta pap ka fonksyone ni bay popilasyon an sèvis

MALÈ AVÈTI PA TOUYE KOKOBE ! EDE LETA POU LETA KA EDE NOU!



"IDA" S'INSTALLE DANS LA GRANDE-ANSE



Une vue des représentants des 15 coordinations communales

Le parti politique "*Inisyativ pou Devlope Ayiti*" (IDA) a présenté, le Samedi 23 Mai 2026 au public du département de la Grande-Anse, sa coordination départementale provisoire constituée de :

- M. **Bruno Juste**,
Coordonnateur provisoire ;
- Me. **Thénison Plésimé**,
Coordonnateur adjoint ;
- Me. **Jithano Louis**, Porte-Parole ;
- Me. **Patrick Labonté**,
Conseiller ;
- M. **Élie Clervius**, Responsable
de Relations Publiques ;
- M. **Mackendie Sylvain**,
Délégué ;
- M. **Marc Arthur Duprévil**,
Responsable de Logistique ;
- Me. **Accide Macsa**, Secrétaire
Général ;
- Mme **Maguy Tanis**,
Secrétaire Générale Adjointe ;
- Me. **Aurélus Auguste**,
Trésorier ;
- Me. **Osée Nazaire**,
Conseiller.

Une délégation de la Coordination Départementale du Sud a fait le déplacement pour participer à la rencontre. Elle était composée de :

- M. **François Odnée Jean**,
Secrétaire Général;
- M. **Harry Joseph**, Délégué
auprès des coordinations
communales ;
- M. **Wanique Pierre**,
Conseiller.

L'événement socio-politique a attiré une grande foule composée de journalistes, sympathisants et partisans venus des trois 3 arrondissements de Jérémie, Corail et Anse d'Ainault, et des quinze communes du département de la Grande-Anse (Sud-Ouest), que sont :

- **Jérémie** ;
- Chambellan ;
- Marfranc ;
- Abricots ;
- Trou-Bonbon ;
- Moron ;
- **Anse d'Ainault**.
- Dame-Marie ;
- Les Irois ;
- **Corail** ;
- Beaumont ;
- Moron ;
- Beaumont ;
- Pestel
- Les Cayémites.

Ce rassemblement rentre dans un cadre plus large d'activités socio-politiques et culturelles marquant la commémoration du troisième anniversaire de cette formation politique nouvelle, lancée le 9 mai 2026 dans 7

départements géographiques du pays. **IDA** n'est pas un parti de plus ; il entend sortir des sentiers battus et des ornières des partis politiques traditionnels, à en croire les nombreux jeunes qui ont rejoint ses rangs.

La formation des citoyens

IDA n'est pas un parti politique électoraliste : il a été fondé en Mai 2023 alors que les élections n'étaient pas à l'ordre du jour. Il vise en premier lieu le développement national par l'autonomisation des citoyens trop souvent pris dans le piège de l'assistanat. IDA se veut donc une école de formation permanente à l'intention des adultes, femmes et hommes, et des jeunes, car il croit qu'une personne formée sera en mesure de faire des choix judicieux, et à même de résoudre lui-même ses problèmes.

Layette Ison, un cadre du parti, en a profité pour animer une conférence-débat sur << *L'importance des partis politiques et leur rôle dans le développement du pays.*>> Il a indiqué que le programme politique d'IDA met l'accent sur plusieurs secteurs prioritaires, tels que l'éducation, la santé, la sécurité, l'agriculture et d'autres domaines capables d'améliorer les conditions de vie de la population.

Enrichissantes, les discussions qui s'en sont suivies, ont permis aux participants d'échanger sur le thème du jour, mais également de faire un bilan du pluralisme politique haïtien depuis une quarantaine d'années (1986-2026). Fidèle à son slogan « *IDA, c'est nous tous ensemble* », le parti affirme vouloir rassembler les citoyens autour d'une vision commune pour l'avenir du pays.

Avant de clôturer la rencontre, les responsables départementaux et communaux du parti, ont pris l'engagement de relancer les activités communautaires, se rapprocher encore plus gens, se mettre à leur écoute, afin de les éduquer et les mobiliser dans le grand combat de régénération nationale. Selon eux, la Grand -Anse, cette terre héroïque de Goman, sera, avec IDA, en première ligne dans cette grande œuvre de redressement national.

Historique de l'IDA :

L'**IDA** a pris naissance en Mai 2023 dans un contexte de crise multidimensionnelle en Haïti. Des acteurs de la société civile organisée, se sont donc mis à réfléchir pour s'en sortir. Dans ces réflexions, ils ont vu la nécessité d'avoir un outil politique pour agir. Alors, ils ont décidé de se mettre ensemble pour accoucher du parti politique dénommé '*Inisyativ pou Devlope Ayiti*' (**IDA**) ayant pour

- Directoire :
- L'Ancien Sénateur de la République, M. **Pierre Francky Exius**, Président ;
 - M. **Jacques Ambroise** ; Vice-Président ;
 - M. **Michelet Simplicie**, Secrétaire Général ;
 - M. **Francisco Brunaire**, Membre.

C'est une formation politique social-démocrate ou de centre-gauche. Elle fait le pont entre l'idéologie socialiste et celle, libérale. Elle croit dans les valeurs démocratiques et la souveraineté nationale, tout en s'ouvrant sur le Monde. Son slogan « *Se Nou Tout ansanm !>> fait référence à l'implication des gens dans la gestion des affaires publiques. **IDA** ne s'adonne pas à des critiques stériles, destructives, mais fait également des propositions pour résoudre les problèmes et sortir des difficultés qui affectent la Nation.*

DES VUES DE LA RENCONTRE





BUREAU DE MONÉTISATION DES PROGRAMMES D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT



BMPAD

Le Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement (BMPAD) est un organisme public autonome, chargé d'assurer la mobilisation, la gestion et la mise en œuvre de projets structurants inscrits dans la politique de développement du Gouvernement.



La création du BMPAD en 2008 a mis fin au Bureau de Gestion du Programme PL-480/Titre III.

Cet organisme fonctionnait sous la direction du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe. Contrairement au Bureau de Gestion du Programme PL-480/Titre III, le BMPAD jouit d'une autonomie administrative et financière. Il assure le relais « des accords, des conventions et des protocoles d'entente » de l'ancienne structure. Sa mission est clairement définie selon les statuts précisés dans sa loi cadre.

bmpad.gouv.ht, Port-au-Prince, Haïti

CETTE PETITE GUERRE CIVILE QUI MARQUA L'HISTOIRE NATIONALE D'HAÏTI

Par Jean Hénoc Faroul



Daniel Fignolé, le jour de son installation comme Président provisoire.

Le 25 Mai 1957, c'était la guerre dans les rues de Port-au-Prince, la capitale d'Haïti. L'aviation militaire bombarda les casernes Dessalines où le Général **Léon Cantave** se réunissait avec les candidats noirs à la Présidence, **François Duvalier**, **Clément Jumelle** et **Pierre-Eustache Daniel Fignolé**, en l'absence de l'autre candidat majeur, **Louis Déjoie** (mulâtre). Pendant ce temps, les '*rouleaux compresseurs*' (des manifestants pauvres violents) de Fignolé s'attaquaient aux partisans de Duvalier. Il y eut de nombreuses victimes dans le quartier du Bas-Peu-de-Chose où vivaient les classes moyennes.

Duvalier dénonçait sans cesse le **Gouvernement collégial** dominé par Louis Déjoie, allié de Fignolé. Il était minoritaire au sein du cabinet, et croyait que le Gouvernement qui allait organiser les élections, était acquis à la cause de Déjoie. Certains d'entre eux, voulurent simplement se montrer loyales aux autorités civiles qui, de droit, pouvaient remplacer le chef de l'Armée. Ce gouvernement provisoire voulait remplacer le général **Léon Cantave** par le Colonel **Durcé Armand**, à la tête de l'armée ; mais, Cantave entra en rébellion et le dissolut

L'objectif de la rencontre aux casernes Dessalines était de nommer **Fignolé** à la Présidence provisoire pour calmer, momentanément, les choses. Les officiers partisans de Déjoie, pour la plupart des métis, n'aimèrent pas cette tournure prise par les événements. Pour eux, l'entente entre les candidats noirs, sans Déjoie, s'avérait inacceptable. Pourtant, il ne s'agissait que d'une entente apparente : le malin Duvalier voulut se débarrasser de Fignolé ; car une fois nommé Président provisoire, il perdit automatiquement son éligibilité aux élections qu'il allait lui-même organiser.

La bombe lâchée par l'aviation militaire sur les casernes, créa de la panique, mais elle n'explosa pas. Parallèlement, un détachement d'artilleurs conduit par le capitaine **Philippe Dominique** (grand frère du célèbre journaliste **Jean Dominique**) se mit au Champa-de-Mars en position de bombarder les casernes. Alors, des officiers pro-Duvalier les contournèrent par le canal Bois-de-Chêne, surgirent par derrière et les abattirent. Ainsi, Fignolé avait pu être installé comme le nouveau Président provisoire de la République.

Page suivante



Pièce de canon placée le Rex Théâtre, Rue Capois, au Champ-de-Mars, le 25 Mai 1957

Cantave fut un officiera ambitieux qui manoeuvrait pour émerger à la Présidence d’Haïti depuis la chute de l’ex-Général-Président **Paul Eugène Magloire** (6 Décembre 1950-6 Décembre 1956). Il força **Magloire** à abandonner son projet de rester au pouvoir au-delà de son mandat de 6 ans, en le faisant embarquer pour l’exil. Puis, Il profita des moindres critiques pour renverser tour à tour les Présidents provisoires **Nemours Pierre-Louis** (Cour de Cassation), **Franck Sylvain** (Cour de Cassation) et le **Gouvernement Collégial**, constitué de Ministres des partis majeurs. Pierre-Louis fut accusé d’être un Magloiriste travaillant pour Clément Jumelle ; Sylvain fut perçu comme un partisan de Duvalier, et le Gouvernement collégial fut soupçonné d’être pro-Déjoie. Et Fig nolé ne pouvait que travailler pour

lui-même. Ses partisans disaient qu’il était un provisoire-définitif, si ce n’est à vie !

En définitive, **Daniel Fig nolé** (25 Mai-14 Juin 1957) avait fini par le remplacer l’intrigant à la tête de l’armée par le Général **Antonio Thrasybule Kébreau**. Vingt jours plus tard, Kébreau renversa Fig nolé pour s’accaparer de la Présidence provisoire (14 Juin-22 Octobre 1957). Il organisa, le 22 septembre 1957, les élections qui furent remportées presque exclusivement (Présidence, Sénat de la République et Chambre des Députés) par Duvalier et ses candidats.

(A suivre)

UNE VUE DE LA JOURNÉE DU 25 MAI 1957



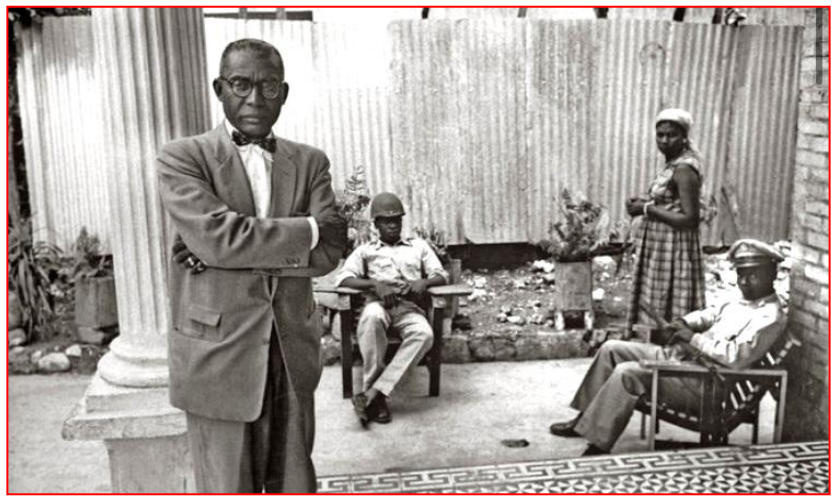
Léon Cantave, au milieu



La maison de Daniel Fignole à l’Avenue Bolosse, le 25 mai 1957.



Louis Déjoie



François Duvalier.

Haiti Sun

VOL. VII Port-au-Prince, Haiti Sunday, September 24, 1957 No. 47

ELECTION CAMPAIGNS ARE ON AGAIN

WITH the announcement over last weekend that polling is on Sunday, September 22 in Haiti's latest attempt to elect a President and Congress, the political campaign of the three principal candidates to the presidency a gain versus into high gear.

The Council of Military Government, in order to keep political passions at as low a point as possible, and proceed as little disturbance as possible in the daily life of the nation, restricted the periods of political broadcasts during the week to other official working hours and not later than nine o'clock at night.

Outlining their respective platforms, ex-senator Déjoie, Dr. François Duvalier, and Dr. Clément Jumeille made opening addresses over the radio. Highlights of these addresses are published below.

Dr. François Duvalier Agrement Louis Déjoie Dr. Clément Jumeille

LES QUATRE PRINCIPAUX CANDIDATS A LA PRESIDENCE SELON LES DATES DE DECLARATION DE CANDIDATURE

LOUIS DEJOIE
Ingénieur-Agronome
ancien Sénateur de la République
Candidat à la Présidence

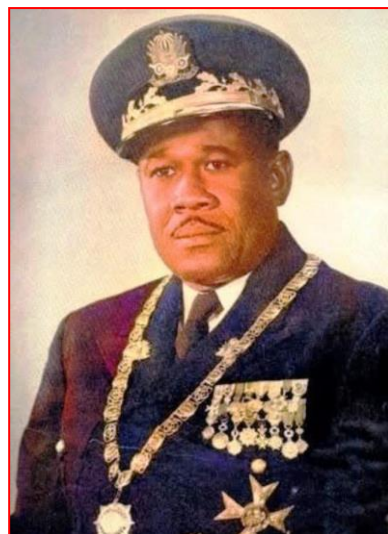
CLEMENT JUMELLE
Economiste, Ancien Secrétaire d'Etat
des Finances et de l'Economie Nale.
Candidat à la Présidence

Dr. FRANCOIS DUVALIER
Ancien Secrétaire d'Etat
du Travail et de la Santé Publique
Candidat à la Présidence

DANIEL FIGNOLE
Ancien Secrétaire d'Etat
de l'Education Nationale
et de la Santé Publique
Candidat à la Présidence



Colonel Durcé Armand



Général Paul Eugène Magloire



Les partisans de Daniel Fignolé sur la pelouse du Palais, le 25 Mai 1957.

Meet Smyrne Mathis Real Estate:

Your Trusted Real Estate Partner in South Florida

Buying or selling a home is more than a transaction — it's a life-changing experience. That's why I, Smyrne Mathis, have dedicated my career to making the process smooth, transparent, and rewarding for every client I serve. Since earning my real estate license in 2014, I've helped countless families find their dream homes and build wealth through real estate. My approach is simple: build trust, deliver results, and treat every client like family.



Whether you're a first-time buyer, looking for a beachfront condo, a family home, or an investment property, I bring strong negotiation skills, local expertise, and a trusted network of



lenders, inspectors, and title professionals to make sure every step feels easy and stress-free.

For my international and foreign buyers — if you're dreaming of owning a home or investing in the United States, I'm

the girl for you! From understanding the U.S. real estate process to connecting you with the right financing and legal resources, I specialize in helping buyers from abroad make confident, successful purchases here in South Florida.

I believe every client deserves honesty, communication, and a true partner — not just an agent. My motto says it best:

"I'm not just your real estate agent; I'm your real estate partner. I'll always be on your side."

If you're ready to buy, sell, or invest — locally or from overseas — let's connect and make it happen!

Let's talk today!

Transparency. Trust. Results.

Smyrnemathis320@gmail.com



« Les visages d'un pays » : Un voyage lyrique à travers la douleur et l'espoir



Ericka Castellanos Abad

Le thème central de **Les Visages d'un pays** est le déclin social, un phénomène manifeste dans le quotidien de ses habitants. La maison délabrée, symbole récurrent du recueil, devient une puissante métaphore de l'état du pays lui-même : usé par le temps et l'abandon, mais encore porté par les rêves et les aspirations, tant intimes que collectifs.

Castellanos Abad fait preuve de maîtrise en évoquant des histoires individuelles qui s'intègrent à un récit plus vaste. Chaque poème est un portrait, un instantané de la vie à Santiago de Cuba, aisément transposable à d'autres contextes géographiques, où douleur et espoir coexistent dans un équilibre fragile. La structure du recueil révèle un agencement soigné des textes, où chacun semble dialoguer avec le précédent. Ce dialogue renforce non seulement la cohésion de l'ensemble, mais invite aussi le lecteur à réfléchir à la complexité de l'identité nationale. L'auteure utilise une imagerie évocatrice et un langage sensoriel qui éveille les sens. Ses mots sont capables de peindre des paysages désolés et, simultanément, des instants de beauté à la fois éphémères et persistants dans la mémoire collective.

L'un des plus grands mérites de ce recueil de poèmes est sa capacité à exprimer le fardeau émotionnel porté aux habitants du pays. À travers des vers empreints d'émotion, Ericka nous invite à explorer les blessures invisibles qui

Dans le paysage de la poésie contemporaine, nombreuses sont les voix qui résonnent avec la puissance et l'authenticité d'**Éricka Castellanos Abad**. Elle parvient à traduire les émotions avec une virtuosité qui imprègne son écriture de l'expérience créative de la vie dans sa ville natale, Santiago. Son deuxième recueil de poèmes, *Les Visages d'un pays*, publié en 2024 aux Éditions Santiago, non seulement confirme sa place parmi les figures les plus prometteuses de la poésie cubaine du XXI^e siècle, mais constitue également un témoignage poignant de la réalité sociale que traverse sa nation.

Dès les premières pages, la poétesse nous plonge dans un univers lyrique caractérisé par le vers libre, un choix formel qui permet fluidité et musicalité tout en défiant les conventions métriques traditionnelles. Ce style, associé à un langage familier, crée un lien immédiat avec le lecteur, rendant les expériences partagées palpables et vivantes. La poétesse devient la voix collective, narrante les épreuves et les espoirs d'un peuple usé mais résilient.

marquent son peuple, universalisant chaque expérience. La vulnérabilité devient une force, et chaque poème se présente comme un acte de résistance face à l'adversité. En ce sens, « *Les Visages d'un pays* » n'est pas seulement le reflet de la douleur, mais aussi un hymne à la vie et à la quête d'un avenir meilleur.

L'ouvrage a reçu le *Grand Prix du concours Juegos Florales 2022*, une reconnaissance qui atteste non seulement de la qualité littéraire du texte, mais aussi de sa pertinence sociale et de l'évolution de son auteure, qui a su saisir dans sa poésie le pouls d'une nation en crise, sans jamais perdre de vue la capacité humaine d'espoir et de transformation.

« *Les Visages d'un pays* » est un manifeste poétique qui invite à la réflexion sur l'identité, la souffrance et la résistance, ainsi que sur le bonheur comme un paradoxe qui imprègne le cœur même de la nation.

Éricka Castellanos Abad s'impose comme une voix essentielle de la poésie cubaine contemporaine, capable d'exprimer les préoccupations de son époque avec une sensibilité unique. Ce livre est un appel à écouter les échos de celles et ceux qui habitent ce pays ravagé, nous rappelant que derrière chaque visage se cache une histoire digne.

HAITI-ESPOIR

Kenan L'HOMME : La santé au naturel

Par Martine Milard



Le jeune herboriste Kenan

Kenan, âgé de 35 ans, est enthousiasmé par le bien-être naturel, les plantes médicinales et tout ce qui concerne la thérapie holistique qui s'occupe de l'humain dans sa globalité, tant sur le plan de l'émotionnel que du mental, de l'aspect socioculturel, de l'environnement et sur le plan spirituel. Comme dit le proverbe *“on ne doit pas chercher à guérir le corps, sans chercher à guérir l'âme”*. On ne peut guérir la partie sans soigner le tout ; on ne doit pas soigner le corps comme étant séparé de l'âme. Pour que le corps et l'esprit retrouvent la santé, il faut commencer par soigner l'âme. Car, c'est une erreur fondamentale de séparer les deux, selon le grand philosophe Platon.

En dehors de son travail, c'est un être lumineux, très proche de sa famille qui octroie énormément d'importance aux valeurs humaines, au partage et au fait d'aider autrui. Ses activités extra-professionnelles tournent principalement autour de la nature, de l'alimentation, de la recherche sur

Notre santé et celle de nos proches est à juste titre une des choses les plus précieuses de la vie. Beaucoup d'entre nous pensent qu'il est tout à fait possible d'être soigné de manière holistique par des remèdes naturels, sans courir à la pharmacie dès le moindre souci, et recourir à des médicaments qui, le plus souvent, ne font que cacher les symptômes de la maladie, et qui peuvent, pour certains, présenter des effets secondaires très douloureux : nausées, maux de tête, vomissements, diarrhée, anxiété...

Le jeune herboriste **Kenan** accompagne avec bienveillance et humanité ceux qui se tournent vers des médecines plus douces, car heureusement, il existe des solutions pour remplacer toute la chimie laborantine par une alternative plus saine et plus naturelle, très facile à utiliser et sans effet secondaire, même s'il peut y avoir des contre-indications dont il faut tenir compte pour beaucoup de pathologies. Ce n'est donc pas notre propos de remplacer ou de boycotter les pharmacies, les médecins et encore moins les hôpitaux, car il est indéniable que la médecine sauve des vies au quotidien avec toutes les avancées scientifiques qu'on ne peut que lui reconnaître, pour des spécialités qui nécessitent les soins de médecins spécialistes qui respectent le serment d'Hippocrate et qui aident depuis la nuit des temps les patients.

les plantes, mais aussi autour du développement personnel et des projets communautaires. Il aime apprendre et approfondit continuellement ses connaissances, afin de pouvoir prodiguer des conseils les plus sérieux et les plus adaptés possibles.

En tant que parent qui endosse avec ravissement ses responsabilités, cela l'a également poussé à réfléchir davantage à l'importance de prendre soin de sa santé de manière plus naturelle et préventive. Son objectif pour l'avenir est de continuer à développer sa marque de produits *“Vital Healing SXM”*, de proposer davantage de produits naturels de qualité, de créer des projets éducatifs autour des plantes médicinales et d'accompagner encore plus de personnes vers un meilleur équilibre de leur vie

Suite page suivante

Sa formation :

29



Kenan et sa famille

Pour pratiquer dans le domaine du bien-être naturel et de la naturopathie, il est important d'avoir une solide formation sur les plantes, la nutrition, le fonctionnement du corps humain et les différentes approches naturelles de santé. Il a donc étudié la naturopathie et obtenu différentes certifications dans ce domaine. Il a également eu la chance d'apprendre auprès de très bons formateurs et mentors qui lui ont permis de développer ses connaissances de manière sérieuse et professionnelle. Mais au-delà des diplômes, il pense qu'il faut surtout énormément de passion, de discipline et de recherches personnelles. Car c'est un domaine qui nécessite un apprentissage permanent. Avant de choisir cette voie, il a eu différentes expériences professionnelles, mais il ressentait toujours cette envie d'aider les gens autrement, de manière plus naturelle et plus humaine. Avec le temps, cette passion est devenue pour lui une véritable vocation. Il a été très fortement inspiré au départ, par sa tante. C'est elle qui lui a donné envie de découvrir les plantes médicinales et leurs bienfaits. Au début, c'était simplement de la curiosité, puis il a commencé à voir à quel point certaines habitudes naturelles pouvaient réellement aider les personnes à mieux prendre soin d'elles.

Plus il apprenait, plus sa passion a grandi pour ce domaine. Il apprécie le fait de pouvoir accompagner les gens de manière plus globale, en travaillant aussi sur l'alimentation, l'hygiène de vie et le bien-être en général. Sa motivation actuelle, c'est surtout de voir les personnes reprendre confiance en elles, améliorer leurs habitudes et se sentir mieux dans leur corps.

La satisfaction des bénéficiaires :

Ceux qui utilisent ses produits et plébiscitent leurs bienfaits, sont très nombreux et divers. Ce sont des jeunes adultes, des parents, des sportifs, des personnes âgées ou simplement des personnes qui souhaitent adopter une approche plus naturelle pour prendre soin de leur santé.

Certaines personnes cherchent à améliorer leur alimentation, d'autres souhaitent accompagner un objectif de bien-être précis, améliorer leur énergie, leur digestion, leur sommeil ou simplement faire plus attention à leur hygiène de vie.

Il a également beaucoup de clients dans la Caraïbe, dont *la Guadeloupe*, et *la Martinique*, en *Guyane française* et en *France*, à qui il explique qu'il existe des contre-indications possibles, même avec des produits naturels. Naturel ne veut pas forcément dire sans risque. Certaines plantes peuvent être déconseillées chez les femmes enceintes, les enfants, les personnes sous traitement médical ou souffrant de certaines pathologies. C'est pourquoi il recommande toujours aux personnes qui le consultent de demander conseil à leur médecin ou professionnel de santé lorsqu'elles suivent un traitement médical.



Les produits naturels peuvent parfois être utilisés en complément de l'*allopathie*, mais cela dépend des cas et des traitements concernés. Certaines plantes peuvent interagir avec des médicaments. C'est aussi pour cela qu'il propose des consultations personnalisées afin d'adapter les conseils à chaque situation. Il insiste également pour préciser que son approche relève du bien-être naturel et de la *naturopathie*, et ne remplace pas un suivi médical.

Il pense que c'est important de garder un esprit ouvert et équilibré. Les médecines douces et les approches naturelles

30

ne doivent pas forcément être opposées à la médecine conventionnelle. La médecine conventionnelle reste indispensable dans certains cas ; les médecines holistiques viennent alors aider. Ces deux médecines peuvent se compléter merveilleusement lorsqu'elles sont utilisées intelligemment et avec sérieux. Le plus important est d'être bien informé, de rester prudent et de comprendre qu'il n'existe pas de solution miracle. L'alimentation, le mode de vie, le stress, le sommeil et l'équilibre général jouent également un rôle très important dans le bien-être.

Le facteur culturel de la naturopathie :



La naturopathie

-les connaissances des peuples autochtones tainos ; certaines influences européennes et catholiques. Ce mélange a donné naissance à une médecine créole propre aux sociétés antillaises. Les plantes servent à traiter des problèmes physiques, mais aussi émotionnels et spirituels ; cette approche des soins est très accessible.

Aujourd'hui encore, ces pratiques sont souvent vues comme : un patrimoine culturel, une mémoire des ancêtres, une forme de résistance à l'effacement culturel.

Entre la valorisation et les tensions modernes, les soins par les plantes restent très présents dans la société caribéenne contemporaine, mais ils peuvent aussi être regardés différemment selon les milieux : certains les valorisent comme médecine naturelle et patrimoine culturel, d'autres les associent à des croyances considérées comme "non modernes", beaucoup combinent médecine biomédicale et médecine traditionnelle.

Dans les études sociologiques ou en anthropologiques, ces pratiques sont souvent analysées comme une manière de penser la santé de façon communautaire et holistique, contrairement à une approche uniquement biomédicale. Kenan propose un catalogue riche de plantes médicinales qui viennent d'un métissage africain, amérindien et européen pour soigner diverses douleurs, les troubles

Dans la culture caribéenne, les soins par les plantes représentent bien plus qu'une simple médecine traditionnelle : ils sont liés à l'histoire, à la spiritualité, à la résistance culturelle et aux formes communautaires de soin. En Haïti par exemple l'usage des plantes médicinales fait partie d'un savoir transmis oralement depuis des générations, souvent au sein des familles, des campagnes et des communautés religieuses. **Kenan** perpétue, dans le respect de l'humain, cet héritage africain, amérindien et créole.

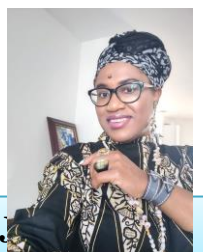
Les pratiques de *phytothérapie* caribéennes viennent d'un mélange de plusieurs traditions : les savoirs médicaux africains apportés par les populations réduites en esclavage ;

digestifs, les insomnies, le stress et bien d'autres maux, car il a conscience que la nature peut être porteuse de savoirs thérapeutiques et qu'il n'y a pas lieu de hiérarchiser le savoir de la biomédecine centrée sur le patient de manière individuelle et le savoir ancestral qui préconise une logique communautaire et relationnelle du soin. Il y a une pluralité de manières de comprendre la maladie.

Longtemps dévalorisés voire marginalisés, les soins par les plantes connaissent à présent une nouvelle reconnaissance à la fois comme patrimoine culturel et comme symbole de résistance identitaire dans nos sociétés. La passion de Kenan pour la naturopathie est sa manière de contribuer à aider ceux qui en ont besoin, à utiliser de manière éclairée cette approche qui est inscrite dans le respect du corps et de l'âme. Chaque personne est différente, singulière ; ce qui fonctionne pour l'une ne sera pas forcément adapté à une autre. Dans son désir d'accompagner de manière humaine et personnalisé ceux qui souhaitent prendre soin en conscience de leur santé, il propose des visioconférences afin de cibler les besoins individuels de chacun et mettre en place avec eux un protocole en accord à leurs objectifs et à leur situation.

Martine MILARD

Paris, France



PARTI POLITIQUE INISYATIV POU DEVOPE AYITI

Autoroute de Delmas. Delmas 50,
Garden plaza, apt 8b.

+509 4298 5959 | +509 3756 6710
partipolitiqueida@gmail.com



28 MAI 2026

NOTE ON THE SITUATION

The ‘Initiative for Development of Haiti (IDA)’ paints an alarming picture of the national situation. Despite political agreements, solemn commitments from the authorities, and increased international support, the country is sinking deeper into a multidimensional crisis. The IDA presents here an objective and uncompromising assessment of the current security, economic, and political lapses.

1.- On the Security level: The government's policy has clearly failed.

Despite a few isolated operations aimed at retaking previously lost areas, the results remain negligible in the face of the terror imposed by the gangs.

- **Vital roads under the control of armed groups:**

National highways RN1, RN2, and RN3 remain blocked and subject to illegal tolls, stifling the economy and fostering mafia-like practices in maritime and air transport.

- **Relocation of the State:** The highest institutions (Presidency, Ministries, and others) are forced to flee the Champ-de-Mars and the Bicentennial, a tragic symbol of a state in disarray.

- **Unbearable Human Toll:** Massacres are multiplying (Croix-des-Bouquets, Cité Soleil, Artibonite, Central Region), causing thousands of new internally displaced persons. UN figures confirm a continuous escalation of violence, despite promises made by the CPT and the Prime Minister to secure these areas.

- **Responsibility:** Prime Minister Alix Didier Fils-Aimé, in power since February 2026 and also head of the CSPN since November 2024, bears responsibility for this reckless management. Incompetence and inertia seem to dictate the actions of leaders who believe themselves invincible.

2. On the economic level: An unprecedented humanitarian crisis.

The security chaos has caused the total disruption of economic activity. Productive activities have ground to a halt, and investors, subjected to extortion, are being driven to bankruptcy or relocation.

- **Inflation and unemployment:** This paralysis is leading to a historic contraction in production, rampant inflation, and a surge in unemployment.

- **Capital drain and diaspora exodus:** Insecurity is driving away the diaspora, depriving the country of vital financial resources and devastating the tourism sector.

- **GDP collapse:** With negative growth rates of 3% to 4% in recent years, GDP per capita continues to plummet. The population is sinking into a level of poverty that surpasses even that caused by the January 2010 earthquake.

3. On the political level: Worrying electoral maneuvers.

The draft electoral decree proposed by the Government contains anti-democratic and unacceptable provisions, demonstrating a clear intention to seize control of the electoral apparatus:

1

PARTI POLITIQUE INISYATIV POU DEVOPE AYITI

Autoroute de Delmas. Delmas 50,
Garden plaza, apt 8b.

+509 4298 5959 | +509 3756 6710
partipolitiqueida@gmail.com



. **The subordination of the Provisional Electoral Council (CEP):** The appointment of a Director General subservient to the Executive branch, instead of an Executive Director appointed by the CEP, violates the independence of this institution.

. **The exclusion of candidates:** The imposition of exorbitant membership quotas hinders the democratic process. Even if the IDA deplors the anarchic proliferation of political parties, these measures appear designed to prevent credible elections or to allow the ruling power to control the ballot boxes.

Faced with these inconsistencies, it is clear that the government is using the deteriorating security situation as a pretext to postpone indefinitely elections that it fears losing. The IDA demands leaders capable of organizing impartial contests, capable of leading to a genuine democratic alternation, like the elections of February 2006.

4.- IDA Position: Rejecting Chaos to Build the Future.

The IDA reiterates that it is not a signatory to the Pact for Stability and the Organization of Elections. Recent history has vindicated our refusal to endorse the excesses at the end of the CPT's mandate. In the five long years since the regicide of July 7, 2021, the authorities have been unable to agree on the electoral process.

What is to be done?

The country can no longer afford inaction. The IDA issues an urgent appeal for national dialogue. All the vital forces of the Nation, along with the international community, must unite to reach a consensus. This compromise must lead the country toward credible elections, bringing to power honest and competent leaders.

It is an imperative civic duty: to save the Haitian Nation, restore its dignity, and propel it toward a modern future.

Pour "Inisyativ pou Devlope Ayiti" (IDA) :


M. Pierre Francky EXIUS
Président




Me Jean Michelet SIMPLICE
Secrétaire Général

ADAM N'EST PAS LE PREMIER HOMME



<< La vérité, c'est que les ancêtres d'Adam étaient des Africains portant des noms africains. Or, les auteurs malhonnêtes de la Bible ont remplacé ces noms africains par des noms juifs. >>

<< Et maintenant, ils prétendent que nous sommes tous les enfants d'Adam. Nous ne sommes pas les enfants d'Adam. En réalité, nous existions avant Adam. Et si vous lisez la Bible, il est dit qu'un enfant d'Adam s'est marié avec une

femme d'une autre race. Qui sont ces personnes ? Donc, Adam n'était pas le premier être humain. >>

<< De plus, quand ils parlent de Jéhovah, ils disent « le Dieu d'Israël ». C'est un mensonge, car la racine du mot Jéhovah est Yahaw ou Jah. En entier, c'était Yahaw ou Jah Aba Kara. Or, Yahaw ou Jah signifie l'Alpha et l'Oméga, ou le Soleil Éternel. Ce Soleil Éternel est le père d'Aba, comme Baba en zoulou. >>

DJ. Sbu de Brick by Brick

<< The truth of the matter is that genealogy starting with ADAM, those were Africans with African names. Now the crooks who wrote the Bible, they substituted the African names with the Jewish names. >>

<< And now they claim that we are all children of ADAM. We are not children of ADAM. Actually we existed before ADAM. And, if you read the Bible, they say one child of ADAM married from other people. Who are these other people? So ADAM was not the first human being.>>

<< And also you see, when they talk about JEHOVAH, they say the God of Israel. It's a lie, because the word JEHOVAH, the root of the word JEHOVAH is YAHAW or JAH. In full it was YAHAW or JAH ABA KARA. Now the word YAHAW or JAH means the ALPHA and the OMEGA or the ETERNAL SUN. This ETERNAL SUN is the father of ABA, like BABA in Zulu. >>

DJ. Sbu from BRICK BY BRICK



Pacte national : pleins pouvoirs accordés à Alix Didier Fils-Aimé !

Les institutions et les normes entretiennent des rapports étroits et constants avec les faits. Elles ont leur fondement dans les données sociales, politiques et philosophiques. C'est un rappel que me faisait souvent mon ancien professeur de droit constitutionnel avancé, M. Jacques-Yvan Morin, dont j'ai eu la chance de suivre le cours intitulé : « Constitution, gouvernance, État de droit et droits fondamentaux dans l'ordre interne et externe », au cours de mes études de 2e cycle (maîtrise) en droit à l'Université de Montréal (UdeM).

Quand je suis devenu professeur de droit, j'ai toujours dit à mes étudiants que le droit n'est jamais neutre : c'est un produit politique, issu de rapports de force et de compromis. Dès lors, il est tour à tour — voire simultanément — une arme de libération et de domination, selon l'usage qu'on en fait.

La semaine dernière, j'ai publié un article intitulé : « Seule une bonne connaissance du droit peut permettre de défendre l'intérêt général ». Certains citoyens, exerçant une profession autre que le droit, ont estimé que ce titre était trop restrictif, puisque, eux aussi, mènent le même combat que des juristes au nom du bien commun. Ma réponse est simple : bien que complexe, le droit n'est pas confiné aux tribunaux ni aux facultés. Il est une « mathématique sociale » qui concerne tous les citoyens. À vos toges, citoyens ! Le destin d'Haïti est entre vos mains et relève de votre responsabilité.

À un autre niveau — celui de l'analyse institutionnelle — la question d'actualité qui m'intéresse, à savoir le « Pacte

Un pacte fragile

En effet, loin de juger ou de donner des leçons à quiconque, je décèle dans le « Pacte national pour la stabilité et les élections », ratifié par des acteurs politiques et économiques ainsi que par des organisations de la société civile, quelques fragilités juridiques et politiques, susceptibles de compromettre durablement la solidité démocratique de notre République. Cette classe politique, qui a déjà commis tant d'erreurs, aurait dû agir avec prudence afin de ne pas laisser une lourde hypothèque sur l'avenir de la nation.

Par exemple, ce pacte autorise le pouvoir intérimaire à réviser la Constitution de 1987 par voie référendaire. Parmi les dispositions visées, on note notamment celles relatives aux mandats des élus — que l'on souhaite harmoniser — et celles portant sur la question de la décharge des hauts responsables de l'État (le Premier ministre et les ministres),

national pour la stabilité et les élections », exige, en tant que juriste, de revenir aux règles constitutionnelles qui fondent les institutions de droit public. Si j'ai écrit que le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) est inconstitutionnel et illégitime, et que le pouvoir exécutif ne pouvait être transféré au Conseil des ministres, présidé par Didier Alix Fils-Aimé, dans le contexte actuel, c'est parce que ces deux institutions possèdent une réalité constitutionnelle propre.

La Constitution de 1987, qui sert de référence à ce pouvoir d'exception, confère une légitimité démocratique à tous ceux qui exercent le pouvoir au nom de la République. Celle-ci ne peut être obtenue que par le suffrage universel, direct ou indirect. L'exercice du pouvoir sans légitimité démocratique, laquelle passe par les élections, relève de la violence. Sans les institutions, l'État, dont le rôle est de garantir les droits et de protéger les libertés fondamentales, n'existe pas. Assurer un minimum d'État, c'est veiller à ce que les institutions fonctionnent. Comment respecter la Constitution lorsque les institutions responsables de sa mise en œuvre sont dysfonctionnelles ?

C'est pourquoi, en dehors de la volonté du peuple clairement exprimée lors des élections, l'inclusion des divers groupes dans une transition politique est fondamentale pour atteindre les objectifs de celle-ci, puisque le pouvoir n'est pas délégué. Dans ce sens, aucun groupe ne devrait avoir la possibilité de se l'approprier, ni chercher à le faire de manière explicite, souterraine ou malicieuse.

tout en voulant conserver le régime politique actuel, fondé sur la démocratie parlementaire.

À l'instar de Jacques-Yvan Morin, intellectuel québécois de la Révolution tranquille, dont je me réclame des enseignements, je considère que le droit forme un tout : un système d'interactions plutôt qu'un assemblage de règles isolées. C'est précisément parce qu'une Constitution constitue un ensemble cohérent — décliné en dispositions et structuré en articles — qu'on ne peut y intervenir n'importe comment, ni en modifier l'équilibre au gré des circonstances.

Les dispositions relatives aux mandats des sénateurs, au fonctionnement du Sénat et à la décharge des hauts responsables de l'État sont des dispositions substantielles : elles relèvent du fond. Elles déterminent la nature, la validité et, en définitive, l'existence même du pouvoir

législatif. Autrement dit, si l'on touche à la nature du pouvoir législatif, c'est l'architecture constitutionnelle qui

vacille. D'où la question centrale : quelle Constitution encadrera désormais le pouvoir des élus ?

À propos de la durée du mandat des parlementaires

La Constitution de 1987 établit un régime parlementaire dans lequel le pouvoir législatif est composé de deux chambres : la Chambre des députés et le Sénat. Les membres de ces deux chambres sont élus au suffrage universel. La Chambre des députés fonctionne par législatures et se renouvelle tous les quatre ans, tandis que le Sénat siège en permanence et se renouvelle par tiers (1/3) tous les deux ans. Les deux chambres votent la loi, contrôlent l'action du gouvernement et disposent de la prérogative de le censurer en cas d'insatisfaction quant aux politiques publiques qu'il mène.

Comment harmoniser les mandats des élus en attribuant à chacun un mandat de cinq ans sans toucher à la nature substantielle du pouvoir législatif, notamment au Sénat de la République ?

Le principe général posé par la Constitution de 1987 est la permanence du Sénat. Autrement dit, le Sénat est une institution appelée à siéger de façon continue, contrairement à la Chambre des députés, dont chaque législature a un début et une fin. C'est dans ce sens qu'on parle de 48e et de 49e législature. En revanche, on ne parle pas de « 48e sénature », puisque le Sénat s'inscrit dans une

continuité institutionnelle : il ne se conçoit pas comme une succession de périodes closes.

Cette distinction n'est pas seulement formelle : elle fonde la continuité du pouvoir législatif. En Haïti, le Sénat fonctionne sans interruption grâce à un renouvellement par tiers tous les deux ans. La continuité parlementaire repose donc sur le maintien en fonction d'une partie significative des sénateurs : il faut que les deux tiers demeurent en poste afin d'éviter toute rupture dans l'exercice du pouvoir législatif.

Dès lors, on ne peut pas calquer la durée du mandat des sénateurs sur celle du Président de la République ou des députés, puisque ces mandats n'expirent pas à la même date et obéissent à des logiques institutionnelles différentes. Aligner ces échéances reviendrait à fragiliser la permanence du Sénat et à provoquer un désordre institutionnel et politique. Pour que le Sénat continue d'assurer sa mission de continuité, ses mandats doivent donc rester différenciés et échelonnés, en contraste avec le renouvellement périodique de la Chambre des députés et l'élection du Président de la République.

Autre erreur : la question de la décharge

S'agissant de la décharge des hauts responsables de l'État, nos dirigeants — souvent peu familiers avec la Constitution — ne cessent, depuis la promulgation de la loi fondamentale en 1987, de s'égarer sur une question pourtant claire, mais fréquemment instrumentalisée à des fins politiques.

Il faut rappeler que la décharge est annuelle. Il en va de même du budget, loi de finances votée à la fin de chaque exercice fiscal. Il n'existe pas de "cumul" de décharges : la décharge s'apprécie exercice par exercice. Elle doit être accordée à chaque ministre à l'issue de l'exercice, après l'adoption de la loi de règlement, qui arrête les comptes et permet de vérifier la conformité de l'exécution budgétaire. Lorsque la gestion est jugée régulière, le ministre est réputé avoir rempli correctement ses obligations pour l'exercice considéré. En revanche, en cas de malversations, d'irrégularités graves ou de violation de la loi, la conséquence logique est sa mise en cause politique, pouvant aller jusqu'à son éviction du gouvernement, sans préjudice des poursuites éventuelles.

La décharge s'inscrit pleinement dans la mission de contrôle du Parlement. Cette prérogative ne saurait être transférée à la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSCCA), dont le rôle est d'auditer, de juger les comptes et d'éclairer l'action publique, non de se substituer aux chambres dans l'exercice de la responsabilité politique. Le gouvernement est responsable devant le Parlement, et chaque ministre répond de son portefeuille devant les deux chambres, qui disposent des moyens constitutionnels pour le questionner, le mettre en cause et, le cas échéant, le sanctionner politiquement.

Les défaillances observées dans la gouvernance du pays tiennent, pour une large part, à une compréhension insuffisante de la Constitution et à ses mauvaises applications et interprétations. Une source majeure de l'instabilité réside ainsi dans le manque de préparation de certains gouvernants, mais aussi dans leur tendance à contourner la loi — ou à la refuser — lorsque celle-ci contredit leurs intérêts immédiats.

Contradictions intellectuelles et constitutionnelles

Ce pacte, qui ne fixe aucun délai précis pour la remise du pouvoir à des élus issus d'élections — en s'en remettant au seul calendrier du CEP — contredit de manière flagrante le décret du 7 février 2026, lequel place le pouvoir sous l'autorité du Conseil des ministres, instance collégiale prévue à l'article 149, mais dépourvue de légitimité démocratique. Il faut choisir une référence claire : soit le délai de 120 jours pour transférer le pouvoir à des autorités élues, soit la date constitutionnelle du 7 février 2027. En aucun cas ce pouvoir ne peut tirer avantage des fragilités juridiques qu'il a lui-même créées, au prix d'une manipulation de la conscience nationale.

L'empressement à signer ce texte ressemble, une fois de plus, à une provocation maladroite et à une insulte à l'intelligence du peuple. Tout y est contradiction — intellectuelle et constitutionnelle — au point de produire une dissonance cognitive insupportable et contraire à la logique la plus élémentaire.

En droit, lorsque des normes entrent en conflit avec des principes juridiques, on aboutit inévitablement à des impasses. Les pouvoirs publics doivent être encadrés et conseillés par de véritables juristes, et non par des acteurs qui travestissent le droit et poussent à un usage abusif, voire frauduleux, des mécanismes juridiques et constitutionnels.

En prenant des décisions avec une telle désinvolture, Haïti ne peut pas être respectée. Le pays s'est effondré, et sa

gouvernance s'est révélée, au fil des années, plus médiocre encore qu'auparavant.

Pouvons-nous revenir à la raison, ou choisissons-nous de nous tromper collectivement sur des questions fondamentales, malgré les alertes de citoyens lucides et responsables ?

Dans un article publié en ligne, Marie Décimus s'interroge : ce document n'est-il pas un nouveau pacte conclu par des acteurs dont le bilan, à la tête des affaires publiques depuis des décennies, est jugé catastrophique ? Pierre Robert Auguste, pour sa part, répond sèchement que ce pacte serait l'œuvre de cyniques poussant leur avidité à l'extrême.

Chez nous, l'incompétence — souvent associée à la corruption — finit par devenir structurelle : la justice la tolère, la société la banalise, parfois même la glorifie. A-t-on déjà vu un parti politique, une fois placé à un poste de responsabilité — un ministère, par exemple — aller chercher des compétences en dehors de son clan pour mieux servir l'État ? L'intérêt général n'est pas un réflexe de cette classe politique, et le peuple s'intéresse trop peu au bilan des gouvernants. Voilà pourquoi les mêmes se renouvellent sans cesse dans la déchéance. Clientélisme, favoritisme et népotisme demeurent leur marque de fabrique — et, le plus souvent, ce sont les mêmes pratiques, reproduites par les mêmes acteurs.

Ma démarche

Quand on parle de démocratie, la question qui se pose est celle de la place de la minorité : ceux qui n'ont pas signé le pacte. Cela n'a été le souci ni du CPT pendant ses 22 mois au pouvoir — ce qui a considérablement réduit sa légitimité — ni du Premier ministre Ariel Henry, resté 32 mois à la tête du pays. Tous deux étaient ivres de pouvoir. Cette passion les a conduits à mépriser les critiques et les rappels à la raison, au point de perdre tout contact avec la réalité.

Pour ma part, ma démarche s'articule autour de deux questions essentielles, liées à la nature du régime politique haïtien tel qu'il est défini par la Constitution de 1987 : (1) comment harmoniser les mandats des élus, que l'on veut ramener sur une même période, sans altérer l'équilibre institutionnel ; (2) comment garantir, dans le cadre de la transition, des règles de légitimité et de responsabilité conformes à l'esprit du texte constitutionnel.

Les nouvelles élections annoncées — dont aucune date n'est encore fixée —, si elles ont effectivement lieu,

confirmeront ou non la participation de cette catégorie de citoyens sanctionnés, alors même que leurs dossiers ne font, jusqu'ici, l'objet d'aucun traitement judiciaire au niveau national.

On ne peut toutefois nier que certains secteurs ont signé le pacte de bonne foi, en privilégiant la voie des élections afin de mettre fin à une transition devenue trop longue et trop coûteuse pour le pays. Ils doivent néanmoins savoir qu'en acceptant cette responsabilité, ils prennent un risque politique considérable.

Quoi qu'il en soit, les tuteurs internationaux ont déjà laissé entendre que ces élections devraient faire émerger une autre classe politique : pour eux, cela semble être un objectif non négociable. Dans cette logique, le nouveau rend l'ancien caduc. Les échecs répétés des partis qui composent la faune gouvernementale, combinés aux sanctions, agissent alors comme des facteurs externes accélérant la disqualification d'une classe politique devenue, aux yeux de beaucoup, indigeste.

Didier Alix Fils-Aimé, à qui l'on vient de confier la totalité du pouvoir exécutif, en foulant aux pieds les principes de contrôle, de reddition de comptes et de transparence, saura-t-il relever le pari de réhabiliter des politiciens sanctionnés par les puissances occidentales qui contrôlent tout en Haïti ?

Au regard de ces sanctions imposées par les États-Unis et le Canada, l'administration Fils-Aimé devra clarifier, compte tenu du poids des États-Unis dans nos affaires, la nature du rapport entre l'État haïtien et le citoyen : autrement dit, notre conception réelle de la souveraineté nationale.

Il va de soi que le Premier ministre n'en est pas à ses premières difficultés. Mais ce sont ses réponses concrètes à ces questions qui détermineront la stabilité du processus et la possibilité d'organiser des élections crédibles. C'est enfin cette nouvelle dialectique entre l'État et le citoyen qui permettra de mesurer le degré d'indépendance des autorités dans la conduite de nos affaires internes. Car une question demeure, incontournable : comment un gouvernement qui ne dispose d'aucun levier réel peut-il imposer des règles à ceux qui l'ont mis en place et qui, de facto, en conditionnent l'action ?

À mon avis, si la transition doit aboutir, elle ne peut reposer ni sur des promesses sans calendrier, ni sur des arrangements ambigus entre camarades politiques. Il faut des règles simples, claires et vérifiables : une date électorale réaliste, un mécanisme effectif de contrôle et de reddition de comptes, et une position publique sans équivoque sur la participation des personnes sanctionnées — autrement dit, sur leur exclusion (ou non) du processus décisionnel et électoral à venir. Sans ces trois conditions, le pays ne sortira pas de l'exception ; il ne fera que la prolonger.

Sonet Saint-Louis av

Professeur de droit constitutionnel et de méthodologie avancée de la recherche juridique à la Faculté de droit et des Sciences économiques de l'université d'État d'Haïti

Professeur de philosophie

Université du Québec à Montréal

Montréal 25 février 2026

Tél; 2635580083/50844073580

sonet.saintlouis@gmail.com



Sécurisez votre vieillesse en vous Assurant à l'Office National d'Assurance-Vieillesse. Travailleurs Professionnels
Commerçants Grandes, moyennes et petites bourses **ONAV se sèl baton vyeyès ou !!**

PERFORMANCE MOBILE CARWASH



- Buff Hand
- Spray Wax
- Shampoo Shine
- Bright and Full Detail



- We take pride in making your vehicle!
- Better Service and better Price!
- After 5 washes get one free.

PERFORMANCE CARWASH

Address:

Dade County and Broward County, Miami, Florida, USA.

Phone: 786-226-5619

We take Zelle, Cash App, Venmo, Apple Wallet.

By appointment only.



Jean Volcy, owner, car detail

HAITI-ESPOIR



“**HAITI-ESPOIR**” est une revue hebdomadaire de l’actualité nationale et internationale, qui analyse de manière scientifique et indépendante les faits majeurs de la vie économique, politique, sociale et culturelle d’Haïti et du Monde. La finalité, c’est d’apporter sa pierre à la reconstruction d’Haïti, ce pays fondé en 1804 au terme de la lutte menée par les grands émancipateurs Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines et le “libertador” Alexandre Pétion, et qui se trouve aujourd’hui au fond de l’abîme.

Nos articles et réflexions sont rédigés par de vrais professionnels des sciences sociales et humaines, toujours guidés par l’éthique, la neutralité et l’objectivité. Ce qui rend le travail ardu, austère, mais de qualité. La facilité passe, mais l’austérité demeure.

Nous partageons le magazine online et des fois en dur gratuitement à un large public qui a fini par nous adopter. Chaque semaine notre lectorat attend impatiemment la dernière parution de “**HAITI-ESPOIR**” qui informe et éduque. Et nous prenons bien soin de ne pas leur fausser compagnie, peu importe les difficultés.

Si vous aimez notre travail ; encouragez-nous ! Votre aide nous permettra de faire encore plus : mieux vous informer, mieux vous aider à comprendre les dessous des événements qui affectent votre vie quotidienne. Ceci est assez important ! << *Felix, qui potuit rerum cognoscere causas !*>> << *Heureux, celui qui a pu pénétrer la raison des choses.*>>, dit la langue de Virgile.

Compte en Gourde de “HAITI-ESPOIR” : 4260-000410.

Compte en USD de “HAITI-ESPOIR” : 4261-000169.

Banque Nationale de Crédit ou BNC.

Merci !